

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 8 juillet 2021 à 9 heures 14 minutes

PRÉSIDENTE de M. Benoit Kautai  
président de la commission permanente de l'assemblée  
de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 88-2021 relatif à un projet de délibération portant habilitation du Président de la Polynésie française à négocier et signer un accord-cadre de coopération entre la Polynésie française et The Nature Conservancy ..... 4
- Rapport n° 93-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française et affectation de son résultat ..... 9
- Rapport n° 40-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2018 et 2019 du Collège de Punaauia et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019 ..... 15
- Rapport n° 42-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Taravao et portant affectation de son résultat..... 18
- Rapport n° 43-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée polyvalent de Taravao et portant affectation de son résultat ..... 18
- Rapport n° 44-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2018 et 2019 du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019 ..... 20
- Rapport n° 41-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats 2018 et 2019 du Collège de Hao et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019 ..... 23
- Rapport n° 47-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Rangiroa et affectation de son résultat ..... 23
- Rapport n° 52-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Makemo et affectation de son résultat..... 23

– Rapport n° 48-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta et portant affectation de son résultat .....	27
– Rapport n° 49-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège Maco Tevane et affectation de son résultat .....	30
– Rapport n° 50-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée hôtelier de Tahiti et portant affectation de son résultat.....	32
– Rapport n° 51-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Papanu et portant affectation de son résultat.....	36
– Rapport n° 57-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée Tuianu Le Gayic et portant affectation de son résultat .....	36
– Rapport n° 53-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée Paul Gauguin et affectation de son résultat.....	39
– Rapport n° 54-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Tapaerui et affectation de son résultat .....	39
– Rapport n° 55-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Taiohae - Nuku Hiva et portant affectation de son résultat.....	43
– Rapport n° 56-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Hakahau - Ua Pou et portant affectation de son résultat .....	43
– Rapport n° 58-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Atuona et portant affectation de son résultat.....	43
– Rapport n° 91-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2019 du Lycée polyvalent de Taaone - Pirae et du compte de clôture de liquidation.....	47
– Rapport n° 92-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2019 du service de restauration et d'hébergement du Lycée polyvalent de Taaone - Pirae et du compte de clôture de liquidation .....	47
– Rapport n° 90-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2019 du Lycée Aorai et du compte de clôture de liquidation .....	47

*Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

**Le président :** Mesdames et Messieurs, bonjour. Mesdames et Messieurs les représentants, *Monsieur le ministre*, chers collaborateurs, collaboratrices, *bonjour*.

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte.

Je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation n° 1475/2021/APF/SG du 2 juillet 2021 de cette séance.

— Lecture en est donnée —

**Le président :** Merci, Madame la secrétaire générale, de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :**

M.	Kautai	Benoit	présent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M.	Toromona	John	présent
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	présente
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	absente
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	présent
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	présente
M.	Faatau	Luc	absent
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	absente
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	présente
M <sup>me</sup>	Bourgade	Maeva	présente
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	présente
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	présente
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	présente
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	présente

○

Assiste à titre consultatif

M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	présente
-----------------	---------	---------	----------

Siègent au banc du gouvernement : Madame et Monsieur les ministres Christelle Lehartel et Heremoana Maamaatuaiahutapu.

**Le président :** Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

### **PROCURATIONS**

**Le président :** Merci, Madame la secrétaire générale, de lire les procurations déposées.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 6346 - 9 h 2	Joséphine Teakarotu	Romilda Tahiata

N° 6345 - 9 h 2	Joëlle Frebault	Maeva Bourgade
N° 6342 - 9 h 1	Luc Faatau	Augustine Tuuhia
N° 6344 - 9 h 2	Yseult Butcher-Ferry	John Toromona
N° 6343 - 9 h 2	Juliette Matehau-Nuupure	Wilfred Tavaearii
N° 6348 - 9 h 6	Moihara Tupana	Louisa Tahuhuterani
N° 6349 - 9 h 10	Sylviane Teroatea	Vaiata Perry-Friedman
N° 6347 - 9 h 2	Tepuaurarii Teriitahi	Benoit Kautai
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 6350 - 10 h 55	John Toromona	Monette Harua
N° 6351 - 10 h 57	Yseult Butcher-Ferry	Juliette Matehau-Nuupure

### **I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Je demande à Madame la secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, voici l'ordre du jour proposé :

- I) Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) Examen des rapports et des projets de délibération ;*
- III) Clôture de la séance.*

**Le président :** Nous passons au vote. Qui sont pour ?... À l'unanimité ?... Merci. L'ordre du jour est approuvé.

Je vous propose de grouper les dossiers suivants : n<sup>os</sup> 42-2021 et 43-2021 ; les rapports n<sup>os</sup> 41-2021, 47-2021 et 52-2021 ; les rapports n<sup>os</sup> 51-2021 et 57-2021, les rapports n<sup>os</sup> 53-2021 et 54-2021 ; les rapports n<sup>os</sup> 55-2021, 56-2021 et 58-2021 : et, enfin, les rapports n<sup>os</sup> 91-2021, 92-2021 et 90-2021, puis d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant tous les rapports, excepté le n<sup>o</sup> 88-2021. Je vous rappelle que, dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront ni lus ni débattus. Seuls ceux faisant l'objet d'amendements seront toutefois discutés. Lorsque le texte soumis à la procédure simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble de la délibération.

Nous passons au vote. Qui sont pour ?... À l'unanimité. Merci.

### **II) EXAMEN DES RAPPORTS ET DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

#### **RAPPORT N° 88-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT HABILITATION DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À NÉGOCIER ET SIGNER UN ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET THE NATURE CONSERVANCY**

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Yseult Butcher-Ferry

**Le président :** Nous passons au premier rapport, n<sup>o</sup> 88-2021, relatif à un projet de délibération portant habilitation du Président de la Polynésie française à négocier et signer un accord-cadre de coopération entre la Polynésie française et the Nature Conservancy.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** *Bonjour à tous.* Merci, Monsieur le président.

Il s'agit effectivement pour nous d'un accompagnement scientifique dans des projets à la fois sur la gestion des ressources marines, et notamment au niveau de la pêche, d'accompagnement aussi de la préservation de la biodiversité avec une ONG qui est reconnue dans le Pacifique sur des actions du même type avec The Natural Conservancy (TNC) qui est présente depuis quelques années déjà aussi chez nous, qui est une ONG américaine qui est reconnue dans le monde entier pour sa compétence en matière de recherche et de développement dans le secteur maritime avec l'objectif principal de préserver les ressources et de préserver la biodiversité. Donc, c'est une ONG qui nous semble être un partenaire intéressant dans la gestion de notre ZEE et dans la gestion de nos pêches avec cet objectif de préservation des ressources. Il y a une opération qui est déjà en cours sur Rangiroa avec le 'o'eo (NDT, bec de canne). Il y a d'autres programmes en cours notamment sur nos navires de pêche puisqu'aujourd'hui, nous embarquons des observateurs sur les thoniers locaux. Donc, avec les moyens techniques et technologiques que développe cette ONG, nous aurons la possibilité de ne plus avoir une présence physique qui est contraignante, qui coûte chère, mais d'avoir un réseau de surveillance beaucoup plus efficace avec moins de monde mobilisé pour accompagner donc les thoniers pendant leur période de pêche. Cette action de partenariat de coopération portera aussi sur la formation des agents de l'Administration et le développement surtout de technologies et de techniques qui vont être, on en est persuadé, complètement bénéfiques pour le Pays.

Voilà, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, *Monsieur le ministre*. J'invite le rapporteur, Monsieur John Toromona, à nous faire une présentation du rapport.

**M. John Toromona :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs, *bonjour*.

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 4126/PR du 11 juin 2021.

La valorisation durable des ressources propres fait partie des grandes orientations stratégiques de la Polynésie française. En effet, le Pays a ainsi inscrit dans ses priorités, le développement économique pour l'emploi durable, notamment par la mise en place d'une stratégie de développement de l'économie bleue. Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire d'identifier de nouvelles sources de financements car les pouvoirs publics ne seraient être les seuls bailleurs compte tenu de l'universalité des enjeux.

TNC a rapidement montré son intérêt pour intervenir en Polynésie française. TNC est une organisation de protection de l'environnement fondée en 1951 aux États-Unis, reconnue pour sa compétence en matière de recherche et de développement dans le domaine de la mer, dont le but est la préservation de la diversité biologique. Sa mission est de conserver les terres et les eaux desquelles dépendent toutes formes de vie, par une approche scientifique.

Une coopération entre la Polynésie française et TNC serait donc bénéfique pour le Pays afin d'améliorer ses connaissances et de renforcer ses outils d'aide à la décision. Aussi, un projet d'accord-cadre de coopération a été élaboré entre la Polynésie française et TNC afin de définir, pour une période de cinq ans, les thématiques concernées ainsi que les conditions générales de cette coopération. Les actions de coopération porteront sur la formation des agents de l'Administration ou le financement de projets de collaboration sur des thématiques liées au développement durable des filières pêches, perliculture et aquaculture. En matière de gouvernance, un comité de pilotage et de concertation sera créé et aura pour mission notamment d'identifier les domaines prioritaires de collaboration, de valider les projets de collaboration, de suivre et d'évaluer les actions en cours ou de proposer de nouvelles thématiques. La présente délibération habilite le Président de la Polynésie française à négocier et à signer cet accord-cadre de coopération avec The Nature Conservancy.

L'examen du projet de texte par la commission des ressources marines, des mines et de la recherche, dans sa séance du 23 juin 2021, a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : les missions de TNC étant précisé que les membres de la commission ont souhaité avoir communication des actions menées par cette organisation dans le monde ; l'importance d'informer la population sur les études ou projets qui vont être menées localement afin qu'elle puisse s'impliquer également dans ces derniers ; la possibilité pour un représentant à l'assemblée d'être membre du comité de pilotage et de concertation ce qui permettra à l'assemblée d'assurer un suivi de cette coopération.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des ressources marines, des mines et de la recherche propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le rapporteur. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraaatira, Tavini huiraaatira, Taohoeraa huiraaatira.

J'appelle l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira, Monette Harua, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Monette Harua :** Monsieur le président, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

La Polynésie française, petite population par le nombre de citoyens, s'étend sur un espace maritime immense. Notre population a su depuis toujours s'adapter à ce milieu naturel parfois hostile, dangereux mais aussi riche de ressources essentielles pour sa survie. L'océan est son domaine naturel. Nos lagons sont notre richesse. Et désormais, la modernité s'imposant, nos navires de pêche exploitent nos ressources halieutiques au large et notre industrie de la pêche est devenue exportatrice de produits particulièrement appréciés pour leur qualité gustative.

La protection de nos ressources, de nos lagons est une préoccupation largement partagée. Mais la tâche est immense à l'heure où notre population croît, à l'heure où l'urbanisation côtière se développe, à l'heure où les pollutions de tout type menacent. Il y a un large consensus sur ces sujets. De nombreux services sont d'ailleurs concernés : la DPAM (Direction polynésienne des affaires maritimes), la DRM (Direction des ressources marines), la DIREN (Direction de l'environnement). De nombreuses associations ont vocation à sensibiliser et à agir pour la protection de l'environnement. Des dispositifs ont progressivement été mis en place afin de protéger nos ressources et d'en garantir la pérennité : du *rāhui* (NDT, *système de gestion*) traditionnel aux ZPR (Zones de Pêche Réglementée) en passant par les AMP (Aire marine protégée) et les PGEM (Plans de gestion de l'espace maritime) et d'une manière globale avec la création encore récente de notre AMG (Aire marine gérée) « Te Tainui Atea ».

On le sait peut-être moins : la Polynésie siège au sein de certaines organisations internationales, de gestion de la pêche en particulier. Ainsi, la DRM est représentée au sein de la WCPFC (Commission des pêches pour le Pacifique oriental et central). Cette instance internationale accueille diverses associations dont des ONG (Organisations non gouvernementales). Ainsi, depuis plusieurs années, des contacts ont été établis entre nos services et The Nature Conservancy (TNC), une ONG ayant pour vocation la protection de l'environnement.

TNC est une ONG qui présente l'intérêt de regrouper non seulement des partenaires financiers solides mais également de bons scientifiques et chercheurs. Actuellement les enjeux environnementaux sont tels que nous ne pouvons soutenir seuls l'ensemble des études portant sur notre milieu naturel et nos ressources. Deux délégations de TNC sont déjà venues sur le territoire en avril 2018 et en février 2019. Elles ont alors exposé leurs travaux et leurs domaines d'intervention. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas exclusivement consacrés au domaine maritime puisque TNC travaille aussi sur les milieux

terrestres. Lors de leur dernière visite TNC était accompagnée par plusieurs bailleurs de fonds : Ocean 5, Bloomberg Philanthropies, Leonardo Dicaprio Foundation.

La convention envisagée prévoit que la coopération avec TNC portera sur les filières de la pêche, de la perliculture et de l'aquaculture, mais elle pourra être étendue à d'autres thématiques visant à exploiter durablement nos ressources naturelles. Elle est prévue pour une durée de cinq (5) ans, ce qui semble suffisamment long pour être efficient mais pas trop long dans la mesure où les priorités peuvent évoluer. Ce projet est donc de nature à favoriser la protection de nos ressources. Il permettra de nous aider financièrement et techniquement à compléter nos connaissances. Il s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable. C'est le Président de la Polynésie française qui sera habilité, par la présente délibération, à signer ladite convention.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette délibération et je vous en remercie par avance.  
*Merci !*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. J'appelle l'intervenante du groupe Tavini huiraatira. Madame Atger, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** *Bonjour*, Monsieur le président de la commission permanente. Monsieur le ministre, mes chers collègues représentantes, représentants, cher public et internautes, *bonjour*.

Par lettre n° 4126/PR du 11 juin 2021 le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant habilitation du Président de la Polynésie française a négocié et signé un accord-cadre de coopération entre la Polynésie française et the Nature Conservancy.

Une coopération avec une ONG qui est une des plus anciennes, fondée en 1951 et qui est devenue une ONG historique de référence puisqu'elle dispose d'un vaste réseau d'expertise de très haut-niveau et de ressources financières conséquentes. Cet accord-cadre viendrait donc fixer les axes de travail et mission dans le cadre de la préservation de l'environnement marin. Néanmoins, étant donné le caractère élitiste de cette ONG qui reste formatée à la vieille école américaine, très académique, très scientifique, il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats. Cet accord signé n'est pas plus qu'un accord-cadre, connu sous son nom anglais « *Memorandum of understanding* » et qui n'est rien d'autre qu'un document qui vise à enregistrer la volonté des partis qui la signe mais sans effet juridique contraignant. C'est bien, néanmoins, cet accord-cadre restera lettre morte si les trois personnes du comité de pilotage et de concertation ne le font pas vivre ou si on nomme les mauvaises personnes tout le travail reste à faire.

Monsieur le ministre, en commission des ressources marines, des mines et de la recherche du 23 juin dernier, Monsieur John Toromona, président de ladite commission, avait demandé dans le cadre de l'examen de ce dossier en séance d'être et je cite : « *destinataire d'un listing des types de pêche ou des moyens à mettre en place et de toutes les actions qui seraient amenées à naître de cette convention.* » Votre conseiller technique en charge de l'économie bleue s'est engagé à le faire, mais sauf erreur de notre part notre groupe n'a rien reçu ni de la part de la DRM ni de votre ministère. Pourriez-vous nous éclairer sur ces différents points et propositions concrètes ? Par ailleurs, au-delà des intentions de cet accord-cadre avec des objectifs louables et ambitieux, qu'en est-il des questions en termes d'emploi local ? Avez-vous prévu la création de postes ou encore l'embauche de jeunes polynésiens ? Peut-on s'attendre à l'interconnexion avec d'autres programmes tels que le projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes ?

Je vous remercie de votre attention. *Merci*.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. J'appelle l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Perry-Friedman, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman** : Monsieur le président, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour*.

Il nous est proposé de prendre une délibération habilitant le Président du Pays à négocier une convention-cadre qui peut, en conséquence, comprendre d'autres accords sur différents points, avec l'association non gouvernementale de protection de la nature américaine The Nature Conservancy, fondée en 1951, dont l'objet est la préservation de la diversité biologique. Cette ONG compte, selon le rapport de présentation, plus d'un million de membres et intervient dans plus de 30 pays.

Il nous est demandé de voter ce texte qui permettrait au Pays d'améliorer ses connaissances et de renforcer ses outils d'aide à la décision dans le domaine du développement économique pour l'emploi durable, l'économie bleue, la pêche artisanale, la perliculture et l'aquaculture. La mission de TNC est de conserver les terres et les eaux par une approche scientifique, et pluridisciplinaire, en fournissant un soutien technique et financier pour la conservation marine et la gestion de pêche durables. TNC réaliserait des actions de formation auprès de cadres et de techniciens de l'administration.

Un comité de pilotage de six membres, trois pour chacune des parties, assurerait la gouvernance et définirait les missions. Le ministre chargé des ressources marines présiderait le comité de pilotage et ses services en assureraient le secrétariat. Il est précisé que TNC préviendra la Polynésie française de tous projets potentiels de valorisation de ressources génétiques issues de son territoire et menés dans le cadre du présent accord.

L'accord-cadre est soumis au droit français et les litiges devront faire l'objet d'une tentative de solution amiable par le comité de pilotage avant saisine des directions respectives. Il est certain que la Polynésie dispose d'un potentiel marin tout à fait exceptionnel, bien difficile à gérer et à exploiter dans les conditions de respect de la biodiversité et du développement durable qui est, à juste titre, l'approche du Pays. Les moyens, techniques, financiers et humains, qui doivent être mis en œuvre dans ce contexte sont considérables et dépassent ceux du Pays. L'accord-cadre proposé, avec une organisation qui existe depuis des décennies et qui présente des garanties de sérieux et de fiabilité, et selon des conditions qui préservent les intérêts du Pays, peut être adopté.

Merci de votre attention.

**Le président** : Merci, Madame la représentante. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu** : Merci, Monsieur le président. C'est vrai que la démarche est un peu particulière puisque nous avons ici une proposition qui vient de l'ONG The Nature Conservancy de créer, d'avoir cette convention-cadre pour, ensuite, avoir des conventions particulières. On a déjà des conventions particulières avec d'autres ONG. C'est le cas, par exemple, au niveau de l'environnement avec Bird life qui n'ont pas demandé à avoir de convention-cadre. Donc cette démarche nous semble intéressante, qu'une ONG qui a des moyens techniques, des moyens humains et des moyens financiers demande à ce qu'il y ait une convention-cadre avec le gouvernement pour ensuite décliner des programmes. Nous, on est au niveau de l'environnement sur une loi du pays pour la protection des récifs et on a chez The Nature Conservancy de l'expertise que l'on a déjà commencé à solliciter. Donc les conventions particulières viendront par la suite. On a plusieurs conventions particulières avec des ONG, comme je le disais, donc nous ensuite au niveau des ministères techniques cette convention-cadre nous permettra de négocier des conventions particulières avec The Nature Conservancy. On a plusieurs sujets qui peuvent être concernés, plusieurs ministères qui peuvent être concernés et donc, là aussi, il s'agit pour nous de rentrer dans une organisation qui est complètement différente. The Nature Conservancy est très présente dans le Pacifique et il y a déjà des échanges d'expériences avec eux. Par exemple, sur Palau, ils travaillent sur le sanctuaire de Palau en tirant l'expérience aussi de ce que nous faisons ici. Il y a comme ça des expériences partagées sur la gestion de nos ZEE, de nos mammifères marins, etc. Donc, ce sont des partenariats gagnants/gagnants pour tout le monde. Et au-delà de programmes de ce type, il s'agit bien de mettre en place des projets

de préservation de la ressource qui peuvent aller jusqu'au réensemencement comme ça a été fait déjà dans d'autres pays. Il ne s'agit pas de dire on va étudier la ressource pour l'exploiter. On parle bien de préservation. Donc ces conventions particulières seront déclinées, ensuite, par chaque ministère.

Concernant la liste effectivement des projets en cours cette liste qui a été demandée par Monsieur Toromona, cette liste est en cours toujours d'établissement. Donc elle vous sera transmise.

Concernant la présence d'un membre de l'assemblée dans la commission, il faudra que je voie cela avec mon collègue, mais en principe cela ne pose pas de problème puisque, sur d'autres commissions, nous avons intégré effectivement des représentants dans les commissions. Je pense que cela ne devrait pas poser de problème. Mais en tout cas, ce que l'on peut dire c'est que cette demande de cette ONG d'avoir cette convention-cadre c'est déjà aussi pour de la transparence sur les actions que l'on va mener ensemble. Donc c'est aussi pour cela qu'on est devant vous, aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le président.

**Le président :** Merci. Nous passons à l'examen de la délibération.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup>. N'ayant pas de demandes d'interventions, nous passons au vote de l'article 1<sup>er</sup>. Qui est pour ?... À l'unanimité, l'article 1<sup>er</sup> est adopté.

#### Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2. N'ayant pas de demandes d'intervention, nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ?... Même vote, à l'unanimité.

Pour l'ensemble de la délibération, même vote ?... L'ensemble de la délibération est adopté.

#### RAPPORT N° 93-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020 DE L'INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants James Heaux et Moihara Tupana

**Le président :** Nous passons au deuxième rapport n° 93-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Merci, Monsieur le président. Comme pour beaucoup d'établissements, l'année 2020 a été un peu particulière avec quand même des faits importants : 40 % de la subvention de notre établissement a été ponctionné pour participer à l'effort du Pays sur la gestion de la crise Covid avec un déficit prévisionnel qui était de l'ordre de 200 millions, mais que l'on a réussi à contenir avec des mesures notamment d'économie et puis, les grands manifestations sportives qui ont été annulées sont effectivement les faits marquants de l'exercice passé.

Et on arrive quand même à un déficit effectif qui est réduit de quasiment de moitié et puis sur le déficit de la section de fonctionnement qui reste important. En fait il y a des écritures d'ordre qui n'ont pas pu être passées dans le courant de l'exercice et qui vont être du coup passées sur l'exercice de cette année.

Voilà, Monsieur le président, rapidement. Il n'y a pas de sujet particulier par rapport à l'établissement IJSPF sur cette année. *Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. Je demande à Madame la rapporteure Louisa Tahuhuterani de faire une présentation du rapport.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

Par lettre n° 4268/PR du 16 juin 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Créée par la délibération n° 80-106 du 22 août 1980, l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. En 2020, le conseil d'administration de l'établissement s'est réuni à quatre reprises afin d'examiner 32 délibérations qui tenaient principalement aux projets d'investissement de l'établissement, aux marchés publics et à la remise aux normes des équipements et des installations.

L'année 2020 a été l'occasion pour l'IJSPF de revoir l'organisation de son personnel en actualisant, d'une part, la liste des agents bénéficiant d'une indemnité de sujétions spéciales et, d'autre part, en régularisant la mise à disposition gracieuse d'un logement aux agents chargés de l'entretien et de la surveillance des installations auxquelles ils sont affectés. Dans le cadre de sa mission de construction d'installations sportives, l'IJSPF a pris une délibération pour prendre à bail une parcelle de terre dans le cadre du projet de construction du centre aquatique de la Polynésie française. Par ailleurs, l'IJSPF a pris à bail un local situé dans la galerie commerciale Taravao Center (Super U Taravao), dans l'attente de la réhabilitation de la salle omnisports du Lycée Polyvalent Tairapu Nui.

Pour l'année 2021, des efforts doivent être maintenus sur le fonctionnement de l'établissement et la gestion des deniers publics, parallèlement à la mise en œuvre des travaux de construction et de rénovation des installations sportives, notamment dans la perspective de remporter l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027.

En 2020, l'établissement comptait 106 agents, déployés dans 3 archipels de la Polynésie française et concentrés plus particulièrement sur l'île de Tahiti.

Pour l'exercice 2020, le compte financier de l'établissement présente, en section de fonctionnement, 457 511 458 F CFP de recettes pour 637 397 389 F CFP de dépenses. En section d'investissement, l'établissement a enregistré 383 508 113 F CFP de recettes pour 302 083 330 F CFP de dépenses. Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 apparaissent alors déficitaires de 179 885 931 F CFP en section de fonctionnement et excédentaires de 81 424 783 F CFP en section d'investissement, portant le résultat du compte financier à 98 461 148 F CFP de déficit. Le déficit de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant total de 179 885 931 F CFP est affecté au compte 1068 « Autres Réserves ». Le fonds de roulement, qui passe de 311 459 439 F CFP en 2019 à 212 980 291 F CFP en 2020, subit une baisse de 98 479 148 F CFP, permettant de couvrir 161 jours de fonctionnement.

L'examen du présent projet de délibération en commission du 23 juin 2021 a suscité des échanges qui ont ainsi permis d'aborder principalement les points suivants : l'impact de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement de l'établissement qui se retrouve en déficit ; un management du personnel basé sur le dialogue et l'écoute ; le report de certaines opérations en 2022 afin de suivre le calendrier de la maîtrise d'œuvre ; le soutien des fédérations sportives et des clubs bâtisseurs dans l'organisation des jeux du Pacifique 2027.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'IJSPF et affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

**Le président :** Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraaatira, Tavini huiraaatira, Tahoeraa huiraaatira.

J'appelle l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Tahiaata, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le ministre et Madame la ministre, *bonjour*, chers collègues *bonjour*.

L'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie est un établissement public à caractère administratif qui revient de loin, tant sur le plan budgétaire qu'au niveau de la gestion de son personnel. Autant dire qu'il était temps de remettre un peu d'ordre dans la maison. Pour redresser la barre, le choix a été fait de nommer à la direction un jeune polynésien, Ariitea Bernadino, qui n'a pas attendu longtemps pour faire ses preuves. Et dans ce registre du « management », nous ne pouvons que le féliciter pour les actions déjà entreprises, et l'encourager à poursuivre dans cette voie.

Certes, le compte financier 2020 que nous examinons met en lumière un déficit relativement important, de près de 180 millions de F CFP en section de fonctionnement ; mais ce déséquilibre était attendu puisque, là aussi, l'IJSPF n'a pas été épargné par la crise sanitaire, sa subvention d'exploitation versée par le Pays ayant enregistré un abattement de près de 40 % par rapport à 2019. Un effort qu'il a pu réaliser sans trop de difficultés au regard d'un fonds de roulement qui reste confortable et qui s'établissait au 31 décembre 2020 à la somme de 212 980 291 francs Pacifique. Face à de moindres recettes, l'établissement a donc été contraint de réduire la voilure. C'est ainsi qu'entre les prévisions et l'exécution, les dépenses 2020 de l'IJSPF ont diminué de plus de 67 millions de F CFP, notamment au niveau des charges du personnel et de gestion courante. Preuve de cette volonté de rigueur, les effectifs en personnel ont fondu de vingt agents, passant de 110 à 90, pour revenir au niveau de 2015, pour un total d'un peu plus de 344 millions de F CFP, marquant ainsi un coût d'arrêt à l'inflation observée au cours des six derniers exercices. Cette détermination sans faille de l'équipe dirigeante à faire bouger les lignes, le tout dans la paix sociale, trouve un écho dans les propos du directeur qui, en commission législative le 23 juin dernier, a humblement reconnu : « *Des habitudes ont été prises à l'IJSPF qui ne sont pas toujours la règle. Les agents ont des droits mais également des obligations. Mais même si je suis un jeune directeur, je ne me laisse pas influencer (...)* ». Voilà pour la méthode.

Dans les faits à présent, l'entité qui assure la gestion, l'entretien et le fonctionnement d'un grand nombre d'équipements sportifs ou sociaux éducatifs disséminés un peu partout à Tahiti et dans les îles, a de nombreux défis à relever, ne serait-ce que pour que notre pays soit un candidat crédible pour l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027. Et je ne doute pas un seul instant que notre gouvernement saura, le moment venu, accorder à l'établissement les moyens financiers nécessaires pour offrir aux athlètes un plateau sportif de qualité.

Pour toutes ces raisons, j'invite mes collègues à approuver le compte financier 2020 de l'IJSPF. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. J'appelle l'intervenante du groupe Tavini huiraaatira, Madame Mercier, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Monsieur le président, Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers collègues de la commission permanente, *bonjour*.

Par lettre n° 4268/PR du 16 juin 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'IJPF et affectation de son résultat.

L'IJSPF est un établissement public à caractère administratif créé par la délibération n° 80-106 du 22 août 1980, ensemble la délibération n° 80-146 du 25 novembre 1980. Son actuelle dénomination résulte de la délibération n° 2002-43 APF du 14 mars 2002 relative à l'établissement public dénommé « Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française ». Son organisation et son fonctionnement sont régis par l'arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002.

Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'établissement a pour missions, notamment : au titre des équipements, d'assurer la gestion, l'entretien et le fonctionnement de l'ensemble des équipements sportifs ou socioéducatifs territoriaux appartenant à l'établissement ou qui lui sont affectés, de concourir à l'amélioration et à la construction d'installations sportives et socio-éducatives ; au titre de l'utilisation des installations de mettre à disposition des fédérations agréées, des associations de jeunesse, des administrations et des organismes habilités par le Pays, les locaux et les équipements sportifs et socio-éducatifs appartenant à l'établissement ou qui lui sont affectés pour l'organisation de toutes activités sportives et de jeunesse, entre autres ; au titre du soutien au mouvement sportif et de jeunesse, de porter assistance financièrement aux associations, d'apporter une assistance financière, technique et logistique à toutes organisations sportives ou de jeunesse ; au titre de l'accueil d'assurer l'hébergement des membres des associations sportives et de jeunesse ; au titre de la formation de mettre en œuvre des formations visant la délivrance de diplômes dans les domaines de la jeunesse et des sports. Cet établissement est géré par un conseil d'administration qui est composé de 7 membres, au sein duquel l'assemblée de la Polynésie française est représentée par Madame Yvannah Pomare-Tixier et Monsieur Benoît Kautai. Lors de sa réunion en date du 31 mars 2021, le conseil d'administration a approuvé le compte financier de l'exercice 2020 de l'établissement et l'affectation de son résultat.

Lors des travaux en commission de l'éducation, le directeur a bien expliqué les difficultés auxquelles il était confronté et nous ne pouvons que l'encourager, d'autant que l'un des objectifs affichés dans les faits marquants de l'année 2020 est de maintenir les efforts sur le fonctionnement de l'établissement et la gestion des deniers publics. Parallèlement à la mise en œuvre des travaux de construction et de rénovation des installations sportives, notamment dans la perspective de remporter l'organisation de Jeux du Pacifique de 2027 en lien avec la réunion d'information du COPF. Les travaux en commission ont montré que le travail en équipe est un principe fondateur que le directeur applique au quotidien et nous tenons à le saluer et à l'encourager dans cette voie. Il est vrai qu'il est difficile d'aller contre des habitudes qui sont bien souvent prises pour acquies par des agents ayant davantage d'ancienneté, mais c'est l'esprit même du consensus à l'océanienne qui semble régner dans cet institut.

Un petit mot sur le fonds de roulement sur lequel doit s'appuyer tous les établissements. Il passe de 311 459 439 F CFP en 2019 et 212 980 291 F CFP en 2020, subit une baisse de 98 479 148 F CFP permettant de couvrir 161 jours de fonctionnement.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. J'appelle l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Perry-Friedman, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Madame la ministre, *bonjour*.

L'IJSPF, établissement public à caractère administratif, a pour objet de concourir à la gestion, l'entretien, le fonctionnement, l'amélioration, la construction, la coordination des installations sportives de la Polynésie, de soutenir l'activité de toutes les fédérations et associations, publiques ou privées. L'activité de 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, mais des réformes ont été entreprises, notamment quant à la gestion financière, tendant à réduire le coût du personnel. Ainsi, les

baux et les conventions de mise à disposition gracieuse ont été revus, et réduits aux seuls directeur et adjoint, et les agents d'entretien et de surveillance des sites qui en bénéficient prennent désormais à leur charge leur eau, électricité, et les taxes de ramassage des déchets. Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2020 afin d'examiner 32 délibérations, en majeure partie sur les projets d'investissement de l'établissement, les marchés publics et la remise aux normes des équipements. L'IJSPF a pris à bail une parcelle de terre à Papeete dans le cadre du projet de construction du centre aquatique de la PF, ainsi qu'un local situé dans la galerie commerciale Taravao Center, dans l'attente de la réhabilitation de la salle omnisport du lycée polyvalent Tairapu Nui. En 2021, il est prévu de maintenir les efforts sur le fonctionnement de l'établissement et la gestion des deniers publics, ainsi que la mise en œuvre des travaux de construction et de rénovation des installations sportives, dans la perspective de remporter l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027.

Il est certain que la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de l'établissement, comme celle du Pays, mais de substantielles économies ont été réalisées et des réformes entreprises en vue d'une meilleure gestion. Des projets sont en cours de réalisation, et il importe de les mener à bien, afin de permettre aux jeunes de retrouver des activités physiques nécessaires à leur équilibre et à celui de la société toute entière.

Je ne reviendrai pas sur les comptes puisque le rapporteur nous a fait un rapport détaillé des comptes. Merci de votre attention.

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Elle est belle notre jeunesse et, du coup, je prends un coup de vieux avec vos interventions ! (*Rires.*)

C'est bien, on a un directeur qui est dynamique et puis on est dans la continuité de ce qui a été fait par mon prédécesseur sur les actions qui ont été entamées en tout cas précédemment, et je crois qu'en commission, il avait été évoqué le schéma aussi des installations qui vont être réalisées dans le cadre des JO. Nous sommes en train d'affiner ce programme, puisque nous étions à près de 14 milliards FCFP de dépenses pour les installations et, aujourd'hui, on a quasiment réduit de moitié ces installations avec un dialogue permanent entre le COPF, l'IJSPF et le ministère aussi, afin de déterminer les besoins avec l'existant. Donc, aujourd'hui, il n'y aurait quasiment que le centre aquatique à réaliser et sinon, on sera surtout sur du programme de rénovation, afin d'alléger les coûts, donc les financements à mettre en place d'une part, mais aussi ça nous a permis de commencer à discuter avec le ministère des sports, puisque j'ai pu rencontrer Madame Maracineanu, la ministre des sports, sur des partenariats financiers aussi et le soutien bien sûr de l'État, dans le cadre de l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027.

*Merci*, président. La prochaine fois, je vais laisser le directeur venir tout seul, parce que... (*Rire.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. En absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui sont pour ?... À l'unanimité. Donc l'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. Merci, Monsieur le ministre.

**Kaòha nui** *Bonjour*, Madame la ministre. Bienvenue !

Avant l'examen des différents comptes financiers, avec l'accord de l'assemblée, je vous propose que Madame la présidente de la commission de l'éducation intervienne pour cinq minutes. Vous avez la parole, Madame la présidente.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon :** *Merci, Monsieur le président. Madame et Monsieur les ministres, chers collègues, bonjour.*

Je voulais juste faire une intervention globale. Merci, Monsieur le président de me donner ce temps de parole puisque je ne fais pas partie de la commission permanente.

Je voulais commencer par une petite citation « *Aider à la réussite scolaire de nos enfants a toujours été le leitmotiv au sein de la commission de l'éducation que je préside* », et je voulais réellement remercier cette solidarité de compréhension entre tous les membres de la commission de l'éducation et avec vous aussi, Madame la ministre. Je voudrais vous remercier pour votre présence effective au sein de nos commissions parce que je trouve que depuis qu'il y a eu la pandémie, la covid-19, vous avez été très présente et vous nous avez associés à toutes les actions. Et je pense qu'aujourd'hui, nous voyons les résultats puisqu'au sein des établissements scolaires, lorsque nous avons reçu les chefs d'établissement, nous avons participé en fait aux progrès constatés dans les établissements, surtout concernant l'avancée des travaux, puisqu'à un moment on montait souvent au créneau pour vous demander qu'il y avait des travaux qui n'ont pas été effectués et tout. Et c'est vrai que cette pandémie nous a permis aussi nous, les membres de la commission de l'éducation, de pouvoir nous intégrer et nous approprier un peu les problématiques des établissements scolaires.

Je voulais aussi vous remercier au nom des membres de la commission, et spécialement notre vice-présidente qui m'a toujours soutenue dans toutes mes demandes et toutes nos actions, de nous avoir permis aussi de pouvoir visiter des écoles, des établissements scolaires et spécialement les CJA, puisque nous avons été invités aussi à la labélisation dans certains CJA et nous estimons que nous avons été associés à toutes vos actions. Il faut aussi savoir dire merci et l'apprécier. Parce que je pense qu'au niveau de tous les problèmes rencontrés par les enseignants, par les parents aussi, il faut dire aussi que nos parents sont souvent au créneau, je pense un peu à notre collègue des Australes qui est intervenue souvent concernant l'incompréhension des parents dans les collèges ou les lycées, et vous avez toujours répondu à nos attentes, Madame la ministre.

Il est vrai que vous pourriez peut-être me dire qu'aujourd'hui je fais de l'autosatisfecit mais je sais que ce n'est que temporaire, puisqu'évidemment, quelques fois, on rencontrera des difficultés, mais je voulais vous remercier pour votre esprit d'ouverture, Madame la ministre, de votre esprit d'écoute envers les membres de la commission que nous sommes, parce que si tous les ministres se comportaient comme vous, je pense qu'on aurait beaucoup de progrès au sein de notre *pays*. Je tiens quand même à le dire, parce que des fois il faut le dire haut et fort, il ne faut pas se contenter de vous critiquer et je dis qu'aujourd'hui, je vois toutes les réussites, les petites réussites que nous avons constatées au sein des établissements scolaires, et surtout les remontées que nous avons des chefs d'établissement. Et c'est grâce à l'étude de ces comptes administratifs, c'est vrai, on s'est tellement rencontrés en commission, cela nous a fait beaucoup de commissions à tenir et c'est pour cela que je félicite les membres de la commission de l'éducation. Et je dis qu'aujourd'hui, c'est vraiment une concrétisation d'une solidarité entre le ministère et l'assemblée. Je voulais réellement le souligner aujourd'hui.

Je vous remercie et je sais que mes collègues interviendront sur ces sujets-là et du fond du cœur, Madame la ministre, je vous remercie, pour nos enfants tout d'abord, remercier aussi vos services, les services administratifs de la comptabilité et des finances de la DGEE. Merci pour tout. Nous resterons toujours vigilants par rapport à tout ce qui se passe dans les établissements scolaires et nous sommes persuadés que nos enfants pourront progresser dans ce sens-là.

Et vous remercier aussi, j'ai appris que vous aviez signé une convention de partenariat avec le GSMA il y a quelques jours pour nos enfants en début de décrochage scolaire, et je pense qu'il faut réellement aussi suivre nos enfants puisque nous savons que notre système éducatif est à revoir, mais on nous explique à chaque fois que c'est pour avoir une formation diplômante. Si nous voulons que nos enfants soient diplômés, nous sommes obligés de suivre le système éducatif qui nous est imposé, surtout au niveau du 2<sup>nd</sup> degré et bien sûr au lycée et à l'université.

Et au nom de tous mes collègues et au nom du travail que nous avons effectué depuis quelques années, je vous remercie réellement. Voilà. *Merci* pour nos enfants tout d'abord et nos parents. *Merci*.

**Le président :** Merci, Madame la présidente.

RAPPORT N° 40-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2018 ET 2019 DU COLLÈGE DE PUNAAUIA ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES EXERCICES 2018 ET 2019

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Augustine Tuuhia et Romilda Tahiaata

**Le président :** Nous passons à l'examen du rapport n° 40-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2018 et 2019 du Collège de Punaauia et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. *Bonjour à tous.*

Je ne vais pas m'étendre sur les différents comptes financiers des établissements scolaires, Madame la présidente de la commission de l'éducation a fait un résumé, mais je voulais effectivement rebondir sur le petit discours de Madame la présidente.

Je vous remercie, Madame la présidente. Je remercie aussi tous les membres de la commission de l'éducation. Je transmettrai tous ces messages à toutes nos équipes qui nous accompagnent, les chefs d'établissement, le personnel de la DGEE. Et encore une fois, le travail de partenariat ça paye, et nous sommes effectivement là pour nos élèves, pour nos enseignants et pour nos enfants.

En ce qui concerne le bilan général des établissements scolaires, malgré la pandémie que nous avons traversée l'année dernière, j'attends incessamment sous peu les résultats de nos examens, toutes sortes d'examen (DNB, CAP, Baccalauréat et BTS). Je peux vous dire d'ores et déjà que malgré la pandémie que nous avons traversée, les chiffres sont en augmentation. Donc, saluer le travail et l'accompagnement surtout de tous nos enseignants. Ils ont traversé comme tout le monde une situation compliquée, mais ils n'ont pas baissé les bras puisque ce ne sont pas des résultats au rabais que nous allons percevoir cette année, mais bien les efforts des élèves, des étudiants, des parents d'élèves et surtout de tout le personnel.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le président, pour commencer. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la ministre. J'invite Madame la rapporteure, Augustine Tuuhia à nous présenter son rapport. Merci.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** *Merci*, Monsieur le président, *et bonjour*. Madame la ministre *bonjour*. Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Par lettre n° 2334/PR du 31 mars 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2018 et 2019 du Collège de Punaauia et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019.

Construit en 1992, le collège de Punaauia accueille en moyenne 1 051 élèves répartis dans plus de 35 divisions, dont une Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). S'agissant de ses effectifs en personnels, l'établissement disposait en 2018 de 120 postes, personnel enseignant et non enseignant confondus, et de 114 postes en 2019. L'équipe de la vie scolaire compte notamment pour ces deux années : 2 conseillers principaux d'éducation (CPE), 9 adjoints d'éducation ainsi qu'un personnel dans le cadre du dispositif éducatif d'aide à la prévention (DEAP) aux titres de la lutte contre le décrochage scolaire et l'aide aux devoirs faits. Les effectifs scolaires du collège sont passés de 1 032 élèves à la rentrée d'août 2018 à 967 élèves en 2019.

S'agissant des taux de réussite au Diplôme national du brevet, l'établissement a enregistré une diminution pour la session 2018 de 5,9 % en série générale et une augmentation de 2 % en série technologique, avec respectivement 70 % et 67,9 % de réussite. Pour la session 2019, des progrès sont constatés et rendent les taux de réussite du collège, dans les deux séries, supérieurs aux taux académiques. Avec une augmentation de 10,5 %, l'établissement enregistrait 80,5 % de réussite en série générale. En série technologique, une hausse de 9,7 % au DNB a permis d'atteindre un taux de réussite de 77,6 %.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 60 026 399 F CFP en 2018. Aucune recette n'est inscrite pour l'exercice 2019. Quant aux dépenses, elles s'établissent à 1 692 743 F CFP en 2018 et 4 916 730 F CFP en 2019. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 104 304 384 F CFP en 2018 et 98 075 855 F CFP en 2019. Pour ce qui est des dépenses, elles s'établissent à 103 278 428 F CFP en 2018 et 101 355 197 F CFP en 2019. Le fonds de roulement est donc arrêté, au 31 décembre de l'exercice considéré, à la somme de 31 322 279 F CFP en 2018 et 27 157 786 F CFP en 2019, représentant respectivement 115 et 101 jours de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le 22 avril 2021. À cette occasion, il a été précisé que les produits proposés à la vente par la roulotte au sein du collège, liée par une convention, ont fait l'objet d'une information auprès du conseil d'établissement et respectent l'équilibre alimentaire. Dans le cadre de la réduction de l'usage du plastique, des gourdes pourraient être prochainement proposées aux élèves.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Je vous remercie de votre attention.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira, Tavini huiraatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Le Gayic, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Madame la ministre, chers représentants, chers collègues, *bonjour.*

Le collège de Punaauia, établissement public, regroupe également sur le plan comptable depuis la rentrée de 2012 les collèges de Paea, Rangiroa, et le GOD de Manihi, et depuis la réforme de la carte comptable de 2014, les collèges de Hao et de Makemo. Ce collège a employé en 2018 120 personnels, dont 74 enseignants, et en 2019 114 personnels, dont 70 enseignants, et accueille en moyenne sur les cinq dernières années 1 051 élèves. La baisse de personnel reflète la tendance démographique de la Polynésie. Un encouragement particulier à la direction, aux enseignants et aux personnels pour le travail qu'ils fournissent chaque jour pour nos enfants. La zone géographique où se situe le collège accueille un public très hétérogène, nécessitant d'avoir une politique éducative très, très large sur la prise en charge des difficultés de nos élèves.

Nous sommes favorables aux comptes financiers et aux résultats qui sont définis dans le projet de délibération qui nous est soumis ce jour.

Je ne vais pas être redondante par rapport à la synthèse de notre rapporteure, tout a été dit. Je voulais juste intervenir sur ce point-là et je n'ai pas d'autres choses à dire. Je vous remercie.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Tahiatia, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues,

Avec un fonds de roulement de plus de 27 millions de francs correspondant à plus de 100 jours de fonctionnement, le collège de Punaauia est en bonne santé financière. Un fonds de roulement qui permet à l'établissement d'anticiper ses investissements pour maintenir ce collège qui a plus de 30 ans dans un état convenable.

Nous examinons les comptes financiers des exercices 2018 et 2019, mais sachez qu'une subvention a été accordée à l'établissement afin qu'il réalise des travaux de peinture et d'étanchéité. Un programme d'investissement pluriannuel sur neuf ans a également été mis en place et devait commencer par l'isolation phonique des salles de classes.

Les élus que nous sommes, soutenons bien évidemment pleinement les équipes enseignantes et pédagogiques qui mènent une politique volontariste pour prendre en charge ces élèves qui viennent de tous les horizons. Et si l'on pourrait s'inquiéter, *a priori*, de voir que les effectifs scolaires sont en baisse avec 967 élèves en 2019 contre plus de 1 000 les années précédentes c'est, au contraire, positif pour ce collège qui a été conçu pour 800 élèves au départ, rappelons-le. Qu'il s'agisse de la série générale ou de la série technologique, les taux de réussite aux examens sont très satisfaisants et même supérieurs à la moyenne académique, avec 80,5 % de taux de réussite au DNB en série générale et 77,6 % en série technologique. En plus d'un service de restauration d'excellente qualité, le collège dispose également d'une roulotte qui propose des produits respectant l'équilibre alimentaire et qui sont contrôlés par l'infirmière scolaire. Et afin de poursuivre la lutte contre les emballages plastiques, l'établissement prévoit par ailleurs de doter tous les élèves d'une gourde à partir de la rentrée prochaine. De bonnes initiatives que je tiens ici à saluer et à encourager.

Je vous invite donc, sans plus tarder, à approuver les comptes financiers 2018 et 2019 du collège de Punaauia qui, rappelons-le, est l'un des établissements qui demande le moins de subventions et d'aides auprès de la DGEE. *Merci.*

**Le président :** Merci. La parole est à Madame Atger.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Monsieur le président. Je ne reviendrai pas sur le rappel sommaire des missions et des moyens puisque Madame la rapporteure ainsi que mes collègues l'ont très bien exposé lors de leurs interventions respectives. Je reviendrai juste sur les travaux en commission de l'éducation du 22 avril dernier où la direction a expliqué tout le travail qui était fait en lien avec l'équilibre alimentaire. C'est une thématique à laquelle notre président Oscar Temaru tient beaucoup et qu'il met en avant. Le travail sur la nutrition dès le plus jeune âge est important et nous devons faire en sorte que nos établissements scolaires en soient des éléments moteurs.

Juste un petit mot sur le fonds de roulement sur lequel doivent s'appuyer tous les établissements. Au 31 décembre des exercices considérés, le fonds de roulement est arrêté à la somme de 31 322 279 F CFP en 2018 et 27 157 786 F CFP en 2019, représentant respectivement 115 et 101 jours de fonctionnement en fonds de roulement ; ce qui traduit bien entendu à la bonne santé financière du collège de Punaauia.

Le Tavini huiraatira, bien entendu, vote favorablement ce projet de délibération. *Merci.*

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Je vous remercie pour vos interventions. Je n'ai pas grand-chose à annoncer sur ce collège, sauf que les travaux vont être poursuivis : le fameux laboratoire du collège de Punaauia, la peinture qui va être faite pendant les vacances d'été puisque beaucoup de graffitis ont eu lieu sur cet établissement. Et il va y avoir aussi la pose de bancs en béton.

Mais, comme vous l'avez dit, la DGEE va continuer à suivre tous les établissements de la Polynésie pour continuer les travaux dans les établissements scolaires. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la ministre. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui sont pour ?... L'ensemble de la délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 42-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE TARAVALO ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Maeva Bourgade et Romilda Tahiaata

RAPPORT N° 43-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU LYCÉE POLYVALENT DE TARAVALO ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Maeva Bourgade et Teapehu Teahe

### Procédure d'examen simplifiée

**Le président :** Nous passons aux rapports suivants, n°s 42-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Taravao et portant affectation de son résultat et 43-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée polyvalent de Taravao et portant affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des projets.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Je crois qu'on peut passer directement aux rapports. Merci, Monsieur le président.

**Le président :** J'invite la rapporteure, Madame Maeva Bourgade, à nous faire une présentation des deux rapports. Merci.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants, *bonjour*.

Les deux projets de délibération relatifs aux comptes financiers 2019 du collège de Taravao et du lycée polyvalent de Taravao ont été examinés par les membres de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le 22 avril 2021.

S'agissant du collège de Taravao, à la rentrée 2019, les moyens humains du collège restaient stables par rapport à 2018 avec un total de 87 postes. Les effectifs scolaires sont en augmentation de 3,2 % pour atteindre 899 élèves à la rentrée 2019. En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1 48 937 F CFP et les dépenses s'élèvent à 3 087 813 F CFP, portant le résultat de la section à un déficit de 2 038 876 F CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 102 445 722 F CFP et les dépenses s'établissent à 100 847 336 F CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 598 386 F CFP. Le fonds de roulement s'établit à 25 651 712 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 1,977 million de francs CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement diminue, passant de 98 jours en 2018 à 94 jours en 2019.

S'agissant du lycée polyvalent de Taravao, à la rentrée 2019, les moyens humains du lycée restaient stables par rapport à 2018 avec un total de 208 postes. Les effectifs scolaires sont en diminution de 2,4 % pour atteindre 1 327 élèves à la rentrée 2019. En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 8 320 517 F CFP, portant le résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 163 743 665 F CFP et les dépenses s'établissent à 163 669 915 F CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 73 750 F CFP. Le fonds de roulement s'établit à 31 888 945 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 2,708 millions de francs CFP par rapport à l'exercice précédent. Par

conséquent, le nombre de jours en fonds de roulement diminue également, passant de 84 jours en 2018 à 74 jours en 2019.

Lors de son examen en commission, ce compte financier a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : la situation financière saine de l'établissement ; et les difficultés pour ce dernier de recouvrer les créances et l'accompagnement du Pays des familles défavorisées par le biais des fonds sociaux. À l'issue des débats, les deux projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira et Tapura huiraatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. Notre assemblée est saisie aujourd'hui l'examen de deux projets de délibération portant approbation du compte financier du collège de Taravao et du lycée polyvalent et portant affectation de leurs résultats. Je pense que tout a été dit par notre rapporteure. Par contre, je viens simplement sur le taux de réussite aux examens 2019 pour le Diplôme national de brevet (séries générale et technologie) qui est de 68,4 % et pour la série professionnelle qui s'élève à 50 %.

Pour l'examen des comptes financiers du collège de Taravao qui mettent en exergue en section de fonctionnement 102 445 722 F CFP de recettes pour 100 847 336 F CFP de dépenses, atténuant ainsi un résultat positif de 1 598 386 F CFP. Cependant, la section d'investissement se clôture sur un résultat déficitaire de 2 038 876 F CFP. En conséquence, le fonds de roulement de l'établissement atteint 26 651 712 F CFP, soit une augmentation de 1 977 251 F CFP équivalant à 94 jours de fonds de roulement.

Pour le lycée polyvalent de Taravao, par rapport aux résultats des examens en 2019 pour le bac général, ils sont très bons : 95 % de réussite pour le bac technologie. Le lycée obtient 82 % de réussite. Pour le lycée professionnel, 84,7 % pour le bac pro et 77,4 % pour le CAP. Pour l'examen du compte financier du lycée polyvalent, en section de fonctionnement, 163 743 165 F CFP de recettes pour 162 669 915 F CFP de dépenses, atteignant ainsi un résultat positif de 73 750 F CFP. Cependant, la section de fonctionnement se clôture sur un résultat déficitaire de 8 320 517 F CFP. En conséquence de quoi, le fonds de roulement de l'établissement atteint 31 880 947 F CFP, soit une diminution de - 2 708 891 F CFP qui équivaut à 74 jours de fonds de roulement.

Le Tavini huiraatira votera favorablement. Merci.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Le Gayic, à intervenir.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Monsieur le président. Deux projets de délibération qui nous sont soumis à cet instant s'agissant des deux établissements scolaires de Taravao.

Une intervention particulière par rapport à la réussite des examens sur les deux établissements scolaires que je retiens tout particulièrement. Quant aux autres informations qui nous ont été données dans le procès-verbal de la commission et sur le rapport synthétique de notre rapporteure, je n'ai pas d'autres choses à rajouter. Simplement des encouragements aux encadrements des deux établissements par rapport à l'accompagnement qu'ils effectuent sur nos élèves et sur l'accueil également des parents d'élèves. Je vous remercie.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Tahiaata, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président. Taravao, le chef-lieu de la Presqu'île de Tahiti accueille un lycée polyvalent ainsi qu'un collège. Je vous propose de joindre l'examen des comptes financiers 2019 de ces deux structures au sein d'une seule et même intervention.

Autant dire que la première en impose, si je puis m'exprimer ainsi, avec quelque 1 327 élèves recensés à la rentrée 2019, dont un peu plus de la moitié répartie dans les filières professionnelles. Malgré une légère baisse des effectifs scolaires, le personnel d'encadrement se maintient à un niveau élevé (208 personnes en poste) alors que les moyens financiers sont en hausse de 2,4 %. Mais ce qui caractérise le plus cet établissement, c'est l'excellence des résultats aux différents examens, et notamment le taux de réussite de 100 % de bacheliers en série L, au point d'en faire le premier lycée public du *pays*. D'un point de vue général, le fonctionnement du lycée polyvalent de Taravao semble correct et ses finances relativement saines avec un fonds de roulement d'un montant de près de 32 millions de francs, soit une autonomie de 74 jours. Ce qui devrait être de nature à encourager l'équipe pédagogique à investir en travaux immobiliers, tout en étant dans l'accompagnement au plus près des familles et des élèves. À ce propos, je salue la détermination des pouvoirs publics État-Pays à abonder davantage les fonds sociaux afin d'atténuer les effets de la crise post-Covid.

S'agissant à présent du collège de Taravao, ses effectifs scolaires ont fondu de près d'un tiers par rapport à 2013 et ce, comme il était attendu avec l'ouverture du collège de Teva i Uta. À la rentrée 2019, l'établissement comptait 899 élèves, dont 102 en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). À la différence du lycée polyvalent, les résultats scolaires au DNB ne sont pas au rendez-vous. Toutes filières confondues, ils sont bien inférieurs à la moyenne territoriale, accusant notamment une chute de 40 % en série professionnelle.

En commission législative le 22 avril dernier, l'examen de ce compte financier n'a pas suscité de remarques particulières, si ce n'est pour constater l'absence répétée et souvent justifiée d'enseignants, entraînant par voie de conséquence l'annulation d'un grand nombre de cours.

Voilà, en ce qui me concerne, les quelques éléments d'information que je souhaitais rapporter dans le cadre de l'étude de ces deux comptes financiers 2019. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs, *Madame la ministre*.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Je vais répondre rapidement à Madame Mercier sur les taux de réussite du DNB. Nous étions effectivement en 2019 à 68 % de réussite pour atteindre 80 % en 2020. Nous attendons les résultats de 2021.

Et puis, je profite de l'occasion pour vous informer que 7 de nos étudiants polynésiens ont été admis à Sciences Po, dont 1 élève du lycée de Taravao. Ils vont être affectés pour la rentrée prochaine sur Bordeaux pour la majorité et quelques-uns sur Paris. Donc, je suis fière de vous apporter cette information. Merci.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. Unanimité ?... L'ensemble de la première délibération est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération, même vote ?... L'ensemble de la deuxième délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 44-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2018 ET 2019 DU COLLÈGE TERIITUA A

TERIIEROOITERAI DE PAEA ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES EXERCICES 2018 ET 2019

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Maeva Bourgade et Romilda Tahiaata

**Le président :** Nous passons au rapport n° 44-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2018 et 2019 du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet... J'invite la rapporteure, Madame Maeva Bourgade, à nous faire une présentation du projet, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants, *recevez à nouveau mes salutations.*

Par lettre n° 2373/PR du 31 mars 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2018 et 2019 du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019.

En 2018 et 2019, les moyens humains du collège restaient stables par rapport à 2017 avec un total de 67 postes. L'établissement disposait en 2018 de 24 postes pour les personnels non enseignants et 43 postes pour les personnels enseignants. En 2019, il comptabilisait 22 postes pour les personnels non enseignants et 45 postes pour les personnels enseignants. Les effectifs scolaires sont quant à eux passés de 667 élèves à la rentrée 2018 à 687 élèves à la rentrée 2019, soit une augmentation de 3 % (soit 20 élèves).

Au niveau des comptes financiers de l'établissement, les subventions s'élevaient à 28,884 millions de francs en 2018 et à 29,398 millions de francs en 2019. Ses ressources propres s'établissaient à plus de 23 millions de francs pour les deux exercices considérés.

En 2018, en section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 867 802 F CFP, portant le résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 60 159 267 F CFP et les dépenses s'établissent à 58 247 776 F CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 911 491 F CFP. Le fonds de roulement s'établit à 19 247 558 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 2,703 millions de francs CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement augmente, passant de 99 jours en 2017 à 123 jours en 2018.

En 2019, en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 54 264 094 F CFP et les dépenses s'élèvent à 1 454 733 F CFP, portant le résultat de la section à un excédent de 52 809 361 F CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 60 608 491 F CFP et les dépenses s'établissent à 58 528 408 F CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 080 083 F CFP. Le fonds de roulement s'établit à 21 212 324 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 1,964 million de francs CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement augmente et passe ainsi à 134 jours en 2019.

Examiné en commission le 22 avril 2021, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**Le président :** Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira.

J'appelle l'intervenant du groupe Tapura huiraatira, Madame la présidente.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président, merci. Madame la ministre, *bonjour* ; *bonjour*, chers collègues, chers collaborateurs, cher public.

La principale caractéristique du Collège de Paea est de présenter une population d'élèves très hétérogène, qui présente de grands écarts dans les capacités, ce qui impose à l'équipe pédagogique un maximum d'adaptabilité et qui constitue la priorité du proviseur. Je voudrais ici profiter vraiment pour féliciter l'équipe pédagogique du Collège de Paea pour son investissement vraiment dans la réussite de tous les élèves parce que ce n'est pas facile. On constate que l'effectif des élèves est important dans ce collège et que, effectivement, il était devenu plus ou moins étroit, ce qui a amené la construction — et je remercie Madame la ministre — de deux nouvelles salles pour apporter donc un peu plus d'oxygène et d'espace aux 687 élèves de l'année 2019. Donc on a un nombre d'élèves qui est assez élevé avec une petite hausse entre 2018 et 2019 puisqu'on avait 667 élèves en 2018 et 687 élèves en 2019. Cette petite hausse est liée au développement de la commune et à l'apparition de nouveaux logements, en particulier le lotissement Maaipa qui, effectivement, a apporté une population supplémentaire. Les élèves sont encadrés par 67 personnes. Donc, là aussi, un chiffre qui est assez stable même s'il y a eu un vase communicant parce qu'on a deux enseignants en plus et deux agents administratifs en moins, mais sur la totalité on reste stable à 67 personnels. Par rapport à la réussite aux examens, c'est vrai qu'au Collège de Paea on a dans la série générale un taux de réussite d'environ 70 % qui est un petit peu inférieur à la moyenne de la Polynésie. Par contre, on peut se féliciter dans tout ce qui est série professionnelle puisque dans ce collège les résultats atteignent jusqu'à quasiment 79 % de réussite en 2019 qui, là, est largement supérieur à la polynésienne.

Sur le plan comptable on a — comme l'a dit notre rapporteur — à la section d'investissement un déficit de 867 000 F CFP en 2018 dû à l'absence de recettes, mais une situation qui a très vite été rétablie l'année suivante avec un résultat de 52 800 000 F CFP avec des recettes à hauteur de 54 200 000 F CFP. En section de fonctionnement, là aussi, une structure est assez semblable sur 2018 et 2019, avec une moyenne de 2 000 000 F CFP se décomposant en 60 000 000 F CFP de recettes et 58 000 000 F CFP de dépenses. Ce résultat est affecté au compte établissement 10681. Les fonds de roulement restent confortables sur les deux exercices avec une légère augmentation en 2019 : 21 200 000 F CFP contre 19 200 000 F CFP en 2018, ce qui équivaut quand même à 134 jours à la fin 2019, ce qui traduit la bonne santé financière de l'établissement donc une bonne gestion. Et là aussi je félicite la gestionnaire qui est une dame aussi très, très active. Je n'ai pas retenu son nom de famille, mais Marcela pour son prénom. Donc là aussi, beaucoup d'encouragements.

Et donc, tous ces bons résultats expliquent les raisons pour lesquelles ce compte financier a été approuvé à l'unanimité lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports et donc, à mon tour, je vous invite à approuver ce compte financier. Je vous remercie pour votre attention. *Merci.*

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraaatira, Madame Atger, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Monsieur le président. Que dire de plus, si Madame la rapporteure ainsi que ma collègue représentante ont très bien exposé lors de leur intervention sur les missions, les différentes missions et moyens justement du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea, que de saluer effectivement le taux de réussite, encore une fois, aux examens 2018 pour le diplôme national de brevet série générale et technologique qui est de 69,8 % et pour la série professionnelle de 71,4 %, puis en 2019, ces chiffres grimpent à hauteur de 72,6 % et de 78,9 %. Donc, je ne reviendrai pas sur les comptes financiers du Collège Teriitua. Encore une fois, *bonne continuation* à toute l'équipe. *Merci bien.*

**Le président :** Merci. J'appelle l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraaatira. Madame Teroatea, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Bonjour, Monsieur le président, Madame la ministre, mes collègues représentants ainsi que les internautes.

Pour ne pas me répéter dans toutes les interventions que nous avons tous évoquées ce matin, il est vrai que j'adresse aussi mes félicitations aux personnels et enseignants puisque le Collège de Paea remplit pleinement ses fonctions et présente des résultats satisfaisants sur le plan de l'enseignement et tous les résultats qui ont été évoqués donc pour ma part aussi et pour le groupe, nous sommes favorables. Et merci de votre attention. *Merci.*

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite *la ministre* à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Effectivement, les derniers résultats de 2020 pour le DNB, en section générale, on avait atteint le pourcentage de 90 % et pour le professionnel 95 % pour l'année 2020. Merci.

**Le président :** En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 41-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 ET 2019 DU COLLÈGE DE HAO ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES EXERCICES 2018 ET 2019

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Minarii Galenon et James Heaux

RAPPORT N° 47-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE RANGIROA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Augustine Tuuhia et Teapehu Teaha

RAPPORT N° 52-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE MAKEMO ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Louisa Tahuhuterani et Teapehu Teaha

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons à l'examen des rapports suivants, les n<sup>os</sup> 41-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats 2018 et 2019 du Collège de Hao et affectation des résultats des exercices 2018 et 2019, 47-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Rangiroa et affectation de son résultat et 52-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Makemo et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet ou on passe directement... J'invite alors la rapporteure, Madame Louisa Tahuhuterani à nous faire une présentation des trois rapports.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Monsieur le président, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour* encore.

Les trois projets de délibération relatifs aux comptes financiers 2018 et 2019 du Collège de Hao, 2019 du Collège de Rangiroa et 2019 du Collège de Makemo ont été examinés par les membres de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, le 22 avril 2021.

S'agissant du Collège de Hao, afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, une rénovation de l'internat a été effectuée en 2019, qui a consisté en une maintenance des bâtiments et la rénovation des chambres, pour laquelle l'établissement a reçu une dotation. Par ailleurs, la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) accompagne la gestionnaire dans ses nouvelles fonctions.

Pour sa part, le Collège de Rangiroa, à l'instar des collèges de Hao et Makemo, est situé en zone REP+ (Réseau d'éducation prioritaire). Ainsi, un projet de campus connecté (BAC-3, BAC+3) est envisagé dans le but de permettre la formation continue des élèves de l'archipel des îles des Tuamotu. Construit au début des années 1990, cet établissement a récemment fait l'objet de travaux de constructions et de rénovations afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. À ce titre, l'établissement prévoit la poursuite de ces travaux qui, au vu du fonds de roulement élevé constaté, seront financés sur fonds propres.

Enfin, concernant le Collège de Makemo, les efforts menés par les équipes pédagogiques sur la lutte contre le décrochage scolaire ont été soulevés. À ce titre, le dispositif WEI, « Week-end éducatif en internat », mis en place au sein de l'établissement permet un encadrement et une prise en charge efficace des élèves en difficultés.

À l'issue des débats, les trois projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints. *Merci.*

**Le président :** Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraaatira, Tavini huiraaatira, Tahoeraa huiraaatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Tuuhia, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** *Bonjour* encore à tous.

Vous me permettrez de regrouper ici l'étude des comptes financiers de trois établissements scolaires situés dans l'archipel des Tuamotu : Hao, Makemo et Rangiroa.

C'est d'autant plus cohérent que ces trois collèges sont des réseaux d'éducation prioritaire renforcés, les fameux REP+. L'un des points communs à ces collèges isolés est le fait de regrouper des élèves venant d'horizons et d'atolls alentours très différents. Dans chaque établissement, la priorité pédagogique est d'offrir la meilleure adaptation possible à ses adolescents réunis dans leur scolarité.

Hao compte un nombre important d'élèves internes, environ 150, dans des locaux qui ont été rénovés il y a deux ans, c'était une urgence. Beaucoup d'efforts ont été faits contre la vétusté notamment des chambres froides, vite usées par l'air marin. Pour les comptes, sur les deux derniers exercices, 2018 et 2019, le collège tourne avec un niveau de recettes et de dépenses relativement stables de l'ordre de 70 millions pour 2018 et 76 millions pour 2019 générant un résultat de 232 092 F CFP en 2018 et un déficit de 395 000 F CFP en 2019, résultats affectés au compte établissement et au service de restauration et d'hébergement. Sur les deux années étudiées, nous relevons un fonds de roulement stable de l'ordre de 17 millions F CFP représentant environ 90 jours de fonctionnement, et traduisant la bonne santé financière de l'établissement.

Du côté de Makemo, ce petit collège a un rôle social extrêmement important. Il accueille, comme je le disais plus haut, des élèves géographiquement éparpillés. La politique éducative consiste à emmener les élèves le plus loin possibles dans leur scolarité. L'accent est mis sur des actions autour des langues et de la culture polynésienne, avec un travail fort autour du Heiva Taure'a, remporté par le collège en 2019 devant 15 autres établissements. Les locaux de l'internat et les logements de fonction ont été rénovés, et il est intéressant de signaler la mise en place d'un WEI (week-end en internat) qui a révolutionné l'accueil des élèves le week-end et pendant les petites vacances puisque plutôt que d'être

accueillis par des surveillants, les élèves le sont par un animateur d'une association d'éducation populaire. Cela permet de lutter contre le décrochage scolaire, contre les violences intrafamiliales et d'une manière générale contre le désœuvrement des élèves. En 2019, le collège de Makemo présentait un résultat de 3,6 millions se décomposant en 52,6 millions de recettes en fonctionnement et de 49 millions en dépenses, affecté au compte établissement pour 600 000 F CFP et au service restauration et hébergement pour la différence soit 3 millions F CFP. Le fond de roulement à fin 2019 représente 82 jours de fonctionnement pour un montant de 10,8 millions F CFP.

Enfin, pour ce qui est de Rangiroa, les problématiques sont assez similaires aux deux établissements précédents. Je me permets de déborder de la période de 2019 pour signaler un projet important et ambitieux à la prochaine rentrée : celui d'installer dans ce collège un campus connecté, à savoir une salle dédiée pour Bac-3 et Bac+3, demande qui a été faite pour ce collège au niveau national. Sur le plan financier, outre un résultat de 13,7 millions affecté par moitié au compte établissement et au service de restauration et hébergement, la principale caractéristique des comptes est le montant élevé du fonds de roulement, représentant 206 jours de fonctionnement pour plus de 47 millions F CFP, mais cette manne va rapidement être utilisée pour entreprendre d'importants travaux sur fonds propres, et devrait donc très vite diminuer sensiblement.

On le voit, les équipes de ces trois établissements sont très investies dans leurs missions, et présentent une gestion satisfaisante. C'est la raison pour laquelle ces comptes financiers ont été approuvés à l'unanimité lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports. Je vous demande de l'approuver à votre tour et vous remercie pour votre attention. *Merci.*

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. Par lettres n<sup>os</sup> 2333/PR du 31 mars 2021, 2514/PR du 9 avril 2021 et 2513/PR du 9 avril 2021, le Président de la Polynésie a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats 2018 et 2019 du Collège de Hao et de son affectation des résultats des exercices 2018 et 2019, le compte financier 2019 du Collège de Rangiroa et son affectation ainsi que le compte financier 2019 du Collège de Makemo et son affectation.

Lors des travaux en commission de l'éducation le 22 avril dernier, la DGEE a mis en avant les problématiques d'accueil des élèves dans les meilleures conditions des élèves. L'internat a été renvoyé il y a deux, trois ans car la presse s'était emparée du sujet mais la problématique majeure réside dans le fait de doter nos établissements scolaires de matériels et d'infrastructures capables de tenir dans la durée dans un milieu salin très corrosif.

Un petit mot sur le fonds de roulement sur lequel doit s'appuyer les établissements. Au 31 décembre, l'exercice considéré le fonds de roulement est arrêté à la somme de 17 461 209 F CFP en 2018 et 17 510 976 F CFP en 2019 représentant respectivement 92 et 84 jours de fonctionnement en fonds de roulement, ce qui traduit la bonne santé financière du Collège de Hao.

Pour ce qu'il s'agit du Collège de Rangiroa, âgé de 30 ans et qui selon la direction est vétusté, qui est en REP+ et qui est prévu de passer en campus connecté. Cela fait beaucoup de mutations à programmer pour cet établissement, passer de campus connecté qui est en tout cas le souhait formulé par la DGEE permettant d'étendre l'offre de formation supérieure Bac+2 et Bac+3 à nos jeunes *originaires des Tuamotu*. Je voulais aussi rappeler par rapport à l'établissement pour Rangiroa, le Collège de Rangiroa situé à Avatoru, un centre de décision, le centre d'éducation aux technologies appropriées au développement CETAD, situé à Tiputa, qui héberge une classe de 3<sup>e</sup> prépa professionnelle rattachée au collège et le groupe d'observation dispersée (GOD) situé à Manihi qui accueille les élèves de l'île ainsi que ceux des îles voisines. Le taux de réussite en examen 2019 pour le DNB série générale et technologique est de 75 % et pour la série professionnelle s'élève à 57,9 %.

Pour le Collège de Makemo, il convient quand même de rappeler qu'il est le seul établissement d'enseignement de second degré situé au centre de l'archipel des Tuamotu permettant le recrutement des élèves originaires de Makemo et de 11 autres atolls : Anaa, Aratika, Faaite, Katiu, Kauehi, Hikueru, Marokau, Raraka, Raroia, Taenga et Takumoe. Depuis 2015, l'île de Makemo et cinq atolls (Aratika, Kauehi, Faaite, Hikueru, Taenga) ont intégré le réseau d'éducation prioritaire de l'archipel. En plus d'un internat, le recrutement des élèves sur une zone allant jusqu'à plus de 210 km de Makemo impose une importante organisation aérienne et maritime de la part de la Direction générale de l'éducation et des enseignements. Le taux de réussite 2019 pour le diplôme DNB est de 73,5 %.

Je demande à mon groupe de voter favorablement pour ces trois projets. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Avant de céder la parole au dernier intervenant, je vous propose en l'absence de notre secrétaire des séances, Monsieur John Toromona, je vous propose de nommer Louisa Tahuhuterani en tant que secrétaire de séance. C'est bon, à l'unanimité ?... Merci.

J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraaatira... Pardon ! ...Tahoeraa huiraaatira plutôt. La parole est à Madame Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Je ne suis pas encore Tavini, hein ! (*Rires.*)

Monsieur le président, concernant les trois établissements, effectivement Hao, Makemo et Rangiroa, en écoutant les interventions de mes collègues représentantes pour ne pas se répéter bien sûr que le groupe Tahoeraa huiraaatira...

Concernant l'établissement scolaire de Hao, les élèves sont en grande majorité issus de familles en difficulté financière (90 % en moyenne). Et c'est sûr qu'un internat qui accueille de 3/5 à 1/3 de la population scolaire les enfants passent très peu de temps dans leur famille (13 semaines) d'où l'importance de la vie scolaire. 90 % des interventions sur l'immobilier concernent bien sûr l'internat. Les effectifs éducatifs théoriques passent de 75 en 2017 et en 2019, dont 24 et 28 enseignants en 2018 et en 2019.

Pour le Collège de Rangiroa bien sûr, cet établissement présente la particularité de regrouper le collège de Rangiroa proprement dit, (Avatoru), le CETAD (Tiputa), et le GOD (Manihi). L'éclatement des trois établissements sur trois sites ne favorise pas la gestion de cet établissement, qui oblige à une triple surveillance. Toutefois, il est mentionné que les élèves sont courtois, agréables, et, pour la moitié d'entre eux, séparés de leur famille. L'image et les résultats du collège de Rangiroa, malgré la spécificité et l'éclatement des établissements qui relèvent d'une seule gestion, s'améliorent, en raison tant de l'engagement du personnel, malgré la nécessité de former le personnel de surveillance et le turn-over et les absences du personnel, relativement importants.

Concernant le compte financier bien sûr pour ne pas répéter notre rapporteur, bien sûr que le groupe Tahoeraa votera favorable et merci pour votre attention. *Merci.*

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Je vais revenir effectivement un peu sur les « *archipels connectés* ». C'est vrai que, dans le terme national, c'est les « *campus connectés* » mais pour la Polynésie française, ils ont accepté à ce qu'on les appelle les « *archipels connectés* ». Nous avons eu la validation pour les cinq sites d'archipels connectés qui vont démarrer avec le LUT de Uturoa puisqu'il va démarrer en septembre 2021. Les travaux vont démarrer, ensuite les quatre autres vont démarrer en septembre 2022 avec le site de Teva I Uta, les Marquises à Taiohae, les Australes à Tubuai et pour les Tuamotu à Rangiroa. Ici, il faut saluer aussi le partenariat avec l'Université de Polynésie française avec laquelle nous avons énormément travaillé et je voulais aussi vous informer qu'une participation financière de l'État à hauteur de 23 millions par site.

De plus, je voulais aussi vous informer qu'au Collège de Rangiroa maintenant ils commencent à être, on va dire, bien à même de travailler sur tout ce qui est numérique, informatique puisqu'ils ont démarré depuis quelques temps déjà le téléenseignement avec l'école de Fakarava, le cycle 3 et, à partir de la rentrée prochaine, à la rentrée d'août 2021, trois nouveaux sites de cycle 3 (Manihi, Takarua et Takapoto) vont intégrer le Collège de Rangiroa. Donc le travail continue sur les Tuamotu.

Et enfin, une dernière information concernant toujours les Tuamotu, l'ouverture d'une classe bilingue à Rikitea pour la rentrée d'août 2021, à parité horaires, français/*pa'umotu* (NDT, *langue locale*) sur le site de l'école élémentaire de Rikitea.

Voilà les dernières informations que je voulais mettre à votre attention. Merci.

**Le président :** Merci, fa'aterehau. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. À l'unanimité ?... L'ensemble de la première délibération est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Même vote ?... L'ensemble de la délibération 2 est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de la troisième délibération. Même vote ?... À l'unanimité ? Donc la délibération 3 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 48-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE TINOMANA EBB DE TEVA I UTA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Maeva Bourgade et Moihara Tupana

**Le président :** Nous passons au rapport n° 48-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta et portant affectation de son résultat.

Madame la ministre ?... J'invite la rapporteure, Madame Louisa Tahuhuterani, à nous faire une présentation du rapport.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Par lettre n° 2067/PR du 23 mars 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta et portant affectation de son résultat.

À la rentrée 2019, le Collège Tinomana Ebb disposait de 26 postes pour les personnels non enseignants (+2 postes par rapport à l'année précédente) et de 40 postes pour les personnels enseignants (+3 postes), soit un total de 66 postes. Les effectifs scolaires sont quant à eux passés de 625 élèves à la rentrée 2018 à 620 élèves à la rentrée 2019, soit une très légère baisse de 5 élèves. S'agissant du taux de réussite au diplôme national du brevet, si le collège a enregistré une progression constante depuis son ouverture en 2016, une diminution de 8,69 % par rapport à la session 2018 est constatée en 2019.

Au niveau du compte financier de l'établissement, les subventions s'élèvent à 35,102 millions de francs et représentent plus de la moitié des moyens financiers de fonctionnement du collège. Ses ressources propres, s'établissant à 20,060 millions de francs, représentent plus du quart de ces moyens financiers. En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 2 430 409 francs CFP, portant le résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 65 775 179 francs CFP et les dépenses s'établissent à 65 407 695 francs CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 367 484 francs CFP. Le fonds de roulement s'établit à 5 377 227 francs CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de

1,687 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, le nombre de jours en fonds de roulement diminue également, passant de 41 jours en 2018 à 30 jours en 2019.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le 22 avril 2021. À cette occasion, il a été précisé que, de manière générale, les subventions octroyées par le Pays augmenteront afin que tous les établissements publics d'enseignement puissent répondre à leurs besoins en investissement et disposer d'un minimum de 45 jours en fonds de roulement. À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

**Le président :** Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira, Tavini huiraatira.

J'invite l'intervenant du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Terootea, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Le collège Tinomana EBB de Teva I Uta, ouvert en 2016, a accueilli en 2019 un effectif de 620 élèves, pour une grande partie issue de classes sociales défavorisées. Une légère baisse (10 élèves,) est constatée. 66 personnels les encadrent, dont 40 enseignants.

De nombreuses activités mobilisent élèves et enseignants, dans le cadre sportif, culturel, écologique. Les relations parents/professeurs sont recherchées et entretenues. L'équipe pédagogique déplore toutefois les incivilités et s'efforcent de promouvoir une approche plus sereine des relations. Les enseignants sont attentifs également à la progression des élèves, dont beaucoup sont en difficulté. En ce qui concerne les locaux, des réparations étaient rendues nécessaires, par la dégradation notamment des clôtures, trop fragiles. L'apport de nouveaux personnels de maintenance a permis de faire réaliser ces travaux de peinture et d'étanchéité (réfectoire, cours extérieures, parking visiteurs). Des tableaux ont été installés dans les salles de classe, outre des bancs dans la cour intérieure et des fontaines à eau mises à disposition des élèves. Le résultat de fonctionnement 367 484 F CFP. Cette somme est affectée, au compte n° 10681 pour 173 165 F CFP et au compte n° 10687 pour 194 319 F CFP. Le fonds de roulement s'élève à 5 377 227 F CFP, soit 30 jours d'autonomie financière, en baisse de 11 jours par rapport à l'année précédente.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Bourgade, à prendre la parole. Merci.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Monsieur le président de la commission permanente, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour.*

Sur le plan comptable, vous aurez noté que le compte financier 2019 du Collège de Teva i Uta accuse une diminution de son fonds de roulement qui passe ainsi d'un peu plus de 7 millions de francs en 2018, correspondant à 41 jours de fonctionnement, à seulement 30 jours de fonctionnement en 2019 (soit 5 377 227 F CFP). C'est un peu juste quand on sait qu'un établissement est considéré comme étant en bonne santé financière lorsque son fonds de roulement lui permet de fonctionner 30 jours. Pas de panique pour autant puisque, selon la direction du collège, il passe à 37 jours en 2020 et que dans tous les cas, la DGEE a réaffirmé sa volonté de doter tous les établissements scolaires afin qu'ils aient un fonds de roulement correspondant à au moins 45 jours de fonctionnement. Ce collège qui est ouvert depuis 5 ans maintenant, a accueilli 620 élèves en 2019, soit cinq de moins que l'année précédente, mais il a gagné 5 postes supplémentaires. Ce collège est très bien entretenu avec des travaux de peinture et d'étanchéité qui ont déjà été réalisés et les élèves sont dans les meilleures conditions pour travailler grâce à une équipe dynamique et on peut saluer également l'implication de la commune qui est présente à tous les conseils d'établissement. On peut toutefois regretter de constater que les résultats aux examens du DNB diminuent de près de 9 % ce n'est pas inquiétant pour autant en ce sens

où cette année a été particulière et que cela correspond à la tendance à la baisse des résultats observés dans les autres collèges de Polynésie mais aussi ceux de métropole. Nous nous étions aperçus que le problème résidait dans le fait que beaucoup d'élèves arrivaient en sixième sans maîtriser les fondamentaux ce qui, forcément, les handicape pour la suite. Pouvez-vous nous dire, Madame la ministre, si des progrès ont été faits dans ce domaine d'autant que le collège a mis l'accent sur l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs des élèves ?

Merci des réponses que vous pourrez apporter et je vous invite, bien entendu, à approuver d'une seule et même voix ce compte financier pour l'exercice 2019. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Atger-Hoi, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci Monsieur le président. Le collège de Teva I Uta est un établissement public d'enseignement créé par la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifiée, telle que complétée par l'arrêté n° 802 CM du 11 juin 2007. Il a vécu sa première rentrée après son inauguration le 10 août 2016.

Ses attributions sont les suivantes : dispenser un enseignement secondaire en continuité du primaire, visant à donner aux élèves une culture adaptée à leur société et à révéler leurs aptitudes et leurs goûts ; organiser le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire ; ouvrir l'établissement sur son environnement social, culturel et économique ; préparer l'orientation ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des élèves ; établir le projet d'établissement qui définit, sous forme d'objectifs et de programmes d'actions dans le cadre de moyens humains, matériels et financiers disponibles, les modalités propres de mise en œuvre des programmes nationaux et des orientations du Pays. Les moyens financiers du collège qui compte en 2019 un nombre total de 66 personnels et de 620 élèves se décompose de la manière suivante : 35 102 383 F CFP en subventions ; 8 112 740 F CFP en participation CPS ; 20 060 056 F CFP en ressources propres ; 2 500 000 F CFP en autres ressources. Pour un montant total de 65 775 179 F CFP. Comme cela a été indiqué dans le présent rapport, depuis son ouverture en 2016, le collège a enregistré une progression constante dans la réussite au DNB jusqu'à atteindre 74,6 % de réussite en 2018. Pour la session de 2019 toutefois, une diminution de 8,69 % est constatée et suit la tendance à la baisse des résultats observés à l'échelle de la Polynésie et de la métropole.

Passons à présent à l'examen des comptes financiers du collège Tinomana Ebb qui mettent en exergue en section de fonctionnement 65 775 179 F CFP de recettes pour 65 407 695 F CFP de dépenses, atteignant ainsi un résultat positif de 367 484 F CFP. Cependant, la section d'investissement se clôture sur un résultat déficitaire de -2 430 409 F CFP. En conséquence, de quoi le fonds de roulement de l'établissement atteint 5 377 227 F CFP, soit une diminution de 1 687 711 F CFP équivalent à 30 jours de fonds de roulement.

Le Tavini huiraatira vote favorablement ce projet de délibération. *Merci bien.*

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close, j'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Je vais répondre suite à vos inquiétudes sur le fonds de roulement de l'établissement du 2<sup>nd</sup> degré du collège de Teva I Uta. Effectivement, vous allez me dire que 30 jours c'est insuffisant, mais en fait, c'est le minimum que l'on demande pour un collège, mais ils sont rassurés les équipes et vous le voyez bien lors de nos commissions, que la DGEE et le ministère et vous-mêmes la commission de l'éducation, vous êtes toujours prêts à leur accorder des subventions quand le besoin se fait sentir. Et puis j'ai envie de vous dire, malgré tout, que c'est un collège quand même qui gère convenablement son budget à l'année. Je vous remercie.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. À l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 49-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE MACO TEVANE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Romilda Tahiaata et Joëlle Frebault

**Le président :** Nous passons au rapport n° 49-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège Maco Tevane et affectation de son résultat.

J'invite la rapporteur, Madame Romilda Tahiaata, à nous faire une présentation de son rapport.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président. Par lettre n° 2533/PR du 12 avril 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège Maco TEVANE et affectation de son résultat.

À la rentrée 2019, les moyens humains du collège étaient en baisse par rapport à 2018 avec 25 postes pour les personnels non enseignants et 35 postes pour les personnels enseignants, soit un total de 60 postes. Les effectifs scolaires sont quant à eux passés de 356 élèves à la rentrée 2018 à 332 élèves à la rentrée 2019, soit une diminution de 24 élèves.

Au niveau du compte financier de l'établissement, les subventions s'élèvent à près de 42 millions de francs CFP et représentent plus de la moitié des moyens financiers de fonctionnement du collège. Ses ressources propres, s'établissant à 13,4 millions de francs CFP, représentent un peu moins du quart de ces moyens financiers. En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 3 608 743 francs CFP, portant le résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 61 millions 648 mille 351 francs et les dépenses s'établissent à 59 735 996 francs CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 912 355 francs CFP. Le fonds de roulement s'établit à 11 818 328 francs CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 630 952 francs CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement diminue, passant de 85 jours en 2018 à 73 jours en 2019.

Examiné en commission le 22 avril 2021, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : l'impact de la crise sanitaire sur le taux d'absentéisme et sur le décrochage scolaire ; l'accueil depuis 2020 de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ; et l'évolution de la carte relative à l'éducation prioritaire. À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

**Le président :** Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini huiraatira, Taohoeraa huiraatira, Non-inscrits, Tapura huiraatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. Par lettre n° 2533/PR du 12 avril 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège Maco Tevane et affectation de son résultat.

Lors des travaux en commission de l'éducation du 22 avril dernier, les discussions s'étaient accrus sur le classement en REP+ de cet établissement situé à l'est de Papeete, et dans un contexte sociaux économique géographique délicat. Le dispositif REP+ qui est un dispositif régi depuis la métropole,

permet de doter les établissements qui ont bénéficié de moyens supplémentaires, aussi bien dans le corps enseignant que dans le personnel entretien. Gageons que Paris laisse les académies régionales prendre la main sur ces classements en fonction de la réalité du terrain souvent difficile à retranscrire dans les rapports d'activité. J'invite mes collègues à voter favorablement. *Je vous remercie.*

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraaatira, Madame Perry-Friedman, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Le collège Maco Tevane, situé au centre-ville, il faut le savoir, accueille une population issue de 13 lotissements sociaux sur les 15 que compte la ville. Ce qui fait que 77% des élèves bénéficient d'une bourse. Les effectifs se sont élevés à 370 élèves en 2018, en faible progression. Le personnel était de 60, dont 35 enseignants, en légère diminution par rapport à 2018, qui avaient toutefois vu l'arrivée de 9 nouveaux personnels. Les locaux méritent un entretien constant, compte tenu de la situation du collège, en bordure de mer, qui entraîne une rapide dégradation des éléments de construction. Ainsi, certaines salles de cours sont inutilisables, d'importants travaux sont prévus pour restaurer les toitures, la sécurisation des coursives exige une attention particulière. La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité de ce collège. L'établissement présente toutes les caractéristiques pour être classé en réseau d'éducation prioritaire (REP+). Cette demande est faite depuis plusieurs années. L'action éducative est axée sur la lutte contre le décrochage scolaire. Une grande participation de la commune et des instances extérieures est soulignée. Si les élèves entrants connaissent des retards, notamment en français et en mathématique, l'accompagnement pédagogique et des pratiques pédagogiques d'équipe permettent de réduire ce handicap. Il faut savoir que le collège a de nouveau obtenu le label éco-collège en 2017-2018, et le prix de la tortue d'argent en ce qui concerne le tri des déchets et la protection de l'environnement. Un parcours « santé » et un parcours « citoyenneté » récapitulent pour chaque élève les actions éducatives dont il a bénéficié lors de son passage au collège ou à la SEGPA. La pratique numérique est également développée et inclut en particulier les parents. Cet établissement, dont la gestion est difficile, tant sur le plan humain que matériel, laisse apparaître des efforts constants du personnel afin de permettre aux élèves, en difficulté scolaire et sociale, de s'orienter vers une réalisation sociale et professionnelle. Ces efforts méritent d'être soulignés et aidés. Le placement de ce collège en REP+ serait de nature à être poursuivi et renforcer les résultats obtenus, dans l'intérêt de ces jeunes. Nous soutenons donc ce projet de délibération. Merci.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Tuuhia, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** *Merci,* président. D'une manière générale, le compte financier 2019 du collège Maco Tevane ne comporte pas beaucoup de différences avec celui de 2018 qui nous avait été présenté en décembre dernier. À la rentrée 2019, les moyens humains du collège étaient en baisse par rapport à 2018 avec 25 postes pour les personnels non enseignants et 35 postes pour les personnels enseignants. L'effectif des élèves est passé de 356 à la rentrée 2018 à 332 à la rentrée 2019 ce qui constitue une légère baisse à l'entrée en 6<sup>ème</sup> mais les élèves vont cependant au bout de leur année scolaire. Les projets pédagogiques tournent autour des langues et de la culture polynésienne ce qui fonctionne plutôt bien. L'année 2019 a été une très bonne année du point de vue des résultats puisqu'il y a eu une progression dans les examens et une amélioration de l'orientation des élèves dans la poursuite d'études au lycée que ce soit en seconde générale ou en seconde professionnelle pour les élèves de collège et en CAP pour les élèves de SEGPA. Signalons aussi que 2019 a été l'année où le collège s'est inscrit dans le dispositif Ulis qui accueille des élèves en grande difficulté, avec un enseignant spécialisé. Il me semble important de signaler que le collège accueille depuis tout récemment la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) et est classé en REP+, ce qui se décide désormais non plus à Paris, mais localement.

Sur le plan financier, les projets ont été réalisés avec la dotation globale de fonctionnement de 11 millions F CFP et par la dotation du pays. Au niveau du compte financier, les subventions s'élèvent à près de 42 millions F CFP et représentent plus de la moitié des moyens de fonctionnement du

collège. Les ressources propres s'élèvent à 13,4 millions F CFP représentant environ un quart de ses moyens financiers. En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 3,6 millions F CFP portant le résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 61,6 millions F CFP et les dépenses à 59,7 millions F CFP ; d'où un résultat excédentaire de 1,9 millions F CFP. Le fonds de roulement s'élève à 11,8 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire représentant 73 jours, contre 85 jours et 639 000 F CFP pour l'exercice précédent.

Au vu de tous ces éléments, nous constatons que l'établissement est en bonne santé financière et le compte financier a d'ailleurs été approuvé à l'unanimité lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports. Je vous demande de l'approuver à votre tour et je vous remercie pour votre attention.

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Je vais faire une réponse concernant le dispositif REP+. Effectivement, ce collège pourrait tout à fait intégrer ce dispositif, mais nous sommes encore dans l'attente des informations concernant ce dispositif qui devraient normalement nous arriver à partir de la rentrée prochaine, pour voir exactement quel va être le futur programme du dispositif REP+. Mais je vous rassure, nous avons quand même une attention très particulière pour ce collège.

Et je profite aussi de l'occasion pour saluer le travail extraordinaire que le personnel fait dans ce collège, vous l'avez dit, un collège avec une population très difficile. Mais c'est un personnel qui fait un travail exceptionnel puisqu'ils ont opté pour une pédagogie de projets très concrets avec, par exemple, chaque année la participation au Heiva des collèves, et surtout des relations avec des collèves de l'extérieur de la Polynésie, comme tout récemment l'écriture du livre *Tō 'u fenua (NDT, Mon pays)* qui a été travaillé avec des classes du Collège Maco Tevane et qui va être installé sur notre plateforme numérique Ebooks. C'est un travail qui a été fait en partenariat avec un collège des Pyrénées-Atlantiques, le collège d'Orthez. Vous le verrez bientôt gratuitement sur notre plateforme Ebooks et ça va être à la disposition de tous. Merci.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 50-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU LYCÉE HÔTELIER DE TAHITI ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants James Heaux et Minarii Galenon

**Le président :** Nous passons au rapport n° 50-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée hôtelier de Tahiti et portant affectation de son résultat.

Je demande à Madame la rapporteure, Maeva Bourgade, de nous faire une présentation du rapport. Merci.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Monsieur le président de la commission permanente *bonjour*, Madame la ministre *bonjour*.

Par lettre n° 2228/PR du 26 mars 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée hôtelier de Tahiti et portant affectation de son résultat.

À la rentrée 2019, le Lycée hôtelier de Tahiti disposait de 45 postes pour les personnels non enseignants et de 71 postes pour les enseignants, pour un total de 116 postes, soit 3 postes de plus

qu'en 2018. Les effectifs scolaires, qui se sont élevés à 613 élèves, n'ont pas évolué par rapport à 2018. S'agissant des taux de réussite aux divers examens, en ce qui concerne le baccalauréat, le taux de réussite en séries professionnelles a augmenté tandis que le taux de réussite en séries technologiques a diminué dans des proportions quasiment similaires de 5 points environ, s'établissant respectivement à 94,4 % et 90,9 %. En ce qui concerne les autres diplômes, les taux de réussite pour le Certificat d'Aptitude Professionnelle et le Brevet d'Etudes Professionnelles enregistrent une augmentation de 5,5 points chacun, atteignant respectivement 94,3 % et 95,3 %. La filière du Brevet de Technicien Supérieur accuse, quant à elle, une baisse de 7,1 points par rapport à 2018 et vient s'établir à 78,6 %.

S'agissant des moyens financiers de fonctionnement de l'établissement, les subventions s'élèvent à 110,7 millions de francs CFP et représentent 53,8 % de ces moyens. Ses ressources propres, d'un montant de 79,4 millions de francs CFP, représentent quant à elles plus du quart de ces moyens financiers. En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 2 187 557 francs CFP, rendant le résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 205 761 845 francs CFP et les dépenses s'établissent à 209 972 960 francs CFP, pour un résultat de fonctionnement déficitaire de 4 211 115 francs CFP. Le fonds de roulement s'établit à 42 794 884 francs CFP à la clôture de l'exercice budgétaire. Il diminue de 940 773 francs CFP par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, le nombre de jours en fonds de roulement diminue également et passe de 85 jours en 2018 à 76 jours en 2019.

L'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021, a été l'occasion pour les membres d'être informés du fait que les infrastructures vieillissantes exigent des travaux de rénovation et de remise aux normes, notamment en termes de sécurité. De ce fait, la Direction générale de l'éducation et des enseignements tente d'accorder une écoute et un soutien particulier aux besoins de l'établissement, ce dernier étant au surplus une fenêtre privilégiée de la Polynésie sur l'extérieur. À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports. En conséquence, cette dernière propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Louisa Tahuhuterani, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Monsieur le président. Chers collègues,

La crise sanitaire ne doit pas nous empêcher d'avancer et de continuer à développer notre tourisme, fer de lance de l'économie polynésienne. Le Lycée hôtelier de Tahiti est l'un des outils qui nous permet de former nos jeunes à ces métiers grâce à différentes filières allant du CAP au BTS en passant par des bac pro et technologiques. Comme d'autres établissements scolaires, le lycée hôtelier doit lui aussi faire face à des problèmes de décrochage scolaire, notamment en CAP, ce qui l'a conduit à créer un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Cela ne se ressent en revanche pas sur les résultats aux examens puisqu'en 2019, ils ont augmenté de 5,5 points pour le CAP et le BEP. *A contrario*, la filière BTS accuse un fléchissement de ses résultats avec une baisse de 7,1 points par rapport à 2018.

Sur le plan comptable, si le compte financier de l'établissement clôture son exercice 2019 avec un résultat négatif, il dispose néanmoins d'un fonds de roulement de plus de 42 millions F CFP qui lui permet de fonctionner 76 jours. Un effort particulier doit néanmoins être apporté à ce lycée qui vieillit et qu'il convient de rénover, tant sur le plan esthétique que pour des raisons de sécurité. En effet, après un avis défavorable de la commission de sécurité, des moyens supplémentaires ont été demandés et le ministère soutient bien évidemment cette démarche en ayant augmenté ses subventions en 2019. Une nouvelle commission de sécurité doit se dérouler au mois de juin prochain, donc passé, et je veux croire qu'avec les travaux déjà engagés, elle donnera cette fois-ci un avis favorable.

D'autant que notre lycée hôtelier est face à un défi important, à savoir l'obtention du label « campus des métiers et des qualifications », décerné par le ministère de l'Éducation nationale pour une durée de quatre ans. Ce label permettrait un accompagnement budgétaire de l'État et favoriserait l'évolution et l'adaptation des compétences dans le domaine du tourisme grâce à un partenariat renforcé avec les professionnels du secteur. La région Pacifique étant essentiellement anglophone, ce rayonnement régional sera l'occasion de développer l'apprentissage de l'anglais, et notamment une formation spécifique aux services hôteliers 4 et 5 étoiles pour répondre aux besoins des professionnels de l'hôtellerie.

Pour terminer, je tiens à saluer le partenariat qui a été mis en place avec le vignoble de Rangiroa, et qui a permis aux 11 élèves de la première promotion de Mention Complémentaire Sommellerie du lycée hôtelier de faire des vendanges pendant trois jours, fin février dernier. Une belle expérience pour nos jeunes qui ont ainsi pu participer au pressurage des grappes de raisin ou encore à la plantation de la canne à sucre pour les rhums.

Nous encourageons bien évidemment les équipes du lycée hôtelier à poursuivre leurs efforts, avec tout notre soutien, et je vous invite, bien entendu, à approuver avec nous ce compte financier pour l'exercice 2019. *Merci.*

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Atger, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Monsieur le président. Lors des travaux en commission de l'éducation le 22 avril dernier, nos collègues de la commission ont appris avec plaisir, et peut-être que cela a déjà été fait, le classement prochain du lycée en « campus des métiers et des qualifications de l'hôtellerie et de la restauration du Pacifique », mais cela doit passer en commission au niveau de la métropole. La direction a expliqué tout le travail qui était fait pour les rénovations des infrastructures afin d'entretenir et rénover les bâtiments qui en ont le plus besoin.

La Covid-19 nous a montré les points à améliorer afin de mieux développer la première ressource économique de notre pays qui est le tourisme et nous devons inciter davantage nos jeunes non seulement à intégrer ce lycée qui forme au métier de service, mais également mettre en place des actions de formation pour former les futurs cadres polynésiens qui viendront gérer des structures d'hébergement et d'activité.

Une petite suggestion qu'il serait intéressant peut-être de voir serait la mise en place d'une formation en italien car, avant la crise, l'Italie faisait partie des marchés émetteurs saisonniers d'avril à octobre. Plus généralement, nos étudiants doivent pouvoir bénéficier davantage de formations pour mieux cerner les attentes culturelles et commerciales des clients qui viennent remplir les hôtels mais également les pensions. Nous sommes réputés pour notre sens de l'accueil, nous devons demain exceller dans notre sens du service client.

Le Tavini huiraatira vote favorablement ce projet de délibération. *Je vous remercie.*

**Le président :** Merci. J'appelle l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Friedman, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Le lycée hôtelier et du tourisme de Tahiti est le seul lycée de ce type dans le Pacifique. Les locaux, situés sur les hauteurs de Punaauia et qui datent de 2003 ; l'établissement est très bien équipé, aux dires mêmes du responsable d'établissement, bien que certains équipements apparaissent « fatigués ». L'ensemble fait l'objet d'un entretien régulier, les finances étant toutefois contrôlées et gérées avec rigueur, avec un résultat positif après plusieurs exercices négatifs. L'établissement a accueilli 613 élèves et personnes en formation, en 2018, dont 150 étudiants, dans les secteurs hôteliers de la restauration, de l'hébergement et du tourisme. Les formations initiales préparent aux CAP, BTS, Bac Professionnel et technologique. Le nombre de

boursiers s'établit dans la moyenne de la Polynésie. Les abandons de formation ont baissé à 11 %, au lieu du double jusqu'en 2017. La priorité de l'équipe éducative, par ailleurs assez stable, est la lutte contre l'absentéisme et la qualité de l'enseignement prodigué. L'ouverture sur l'extérieur est également développée, s'agissant de la restauration et du tourisme (formation Erasmus). Les résultats obtenus aux différents concours internationaux témoignent d'ailleurs de cette qualité. Au niveau du nombre du personnel, c'est quasiment stable depuis 2016, soit 113, dont 68 enseignants, qui est en légère augmentation en 2019 puisqu'il est passé à 116, dont 71 enseignants. Le fonds de roulement s'établit à 42 794 884 F CFP, ce qui laisse 76 jours d'autonomie financière. Nous sommes donc favorables au projet de délibération. Merci.

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Comme vous l'avez tous dit, nous pouvons être fiers de notre lycée hôtelier de la Polynésie française puisque nos étudiants sont connus, je veux dire, mondialement et internationalement, puisqu'à l'extérieur, beaucoup de personnes se battent pour venir et organiser des concours. Vous avez le concours du meilleur apprenti qui est en cours depuis plusieurs années maintenant au lycée hôtelier et avec lequel on rapporte beaucoup de médailles. Nous avons aussi aujourd'hui une demande des Disciples d'Escoffier qui demandent aussi d'avoir un partenariat avec nos étudiants. Et nous avons aussi l'Université de Monroe qui se situe à New-York qui demande un partenariat aussi avec le lycée hôtelier. Et vous l'avez dit aussi, notre fameux CMQ hôtellerie – restauration qui normalement devrait s'ouvrir à la rentrée de septembre 2021 et nous sommes déjà en train de travailler sur une extension du bâtiment qui va arriver dans les années à venir puisqu'on aura de plus en plus de personnes qui vont occuper notre formidable lycée hôtelier.

J'ai envie aussi de vous dire que le lycée hôtelier de la Polynésie française est en train de s'améliorer en termes de modernité puisque, pour la rentrée prochaine, les enfants qui prennent les commandes au restaurant seront tous porteurs d'une tablette, comme ça se passe déjà actuellement dans les divers restaurants ; donc ils auront une tablette pour prendre les commandes. Et nous avons aussi différentes conventions qui ont été signées avec les différents partenaires cette fois-ci en Polynésie française puisque la culture polynésienne va être au centre de la cuisine au lycée hôtelier. Une convention avec la Direction de l'agriculture, une convention avec la Direction des ressources humaines pour mettre en valeur nos produits de la mer, nos produits de l'agriculture, le miel, la vanille... Donc tout ça, vous voyez bien que nous sommes en plein développement, et quel honneur pour nos enfants polynésiens !

Voilà. Ce sont les dernières informations que je voulais partager avec vous aujourd'hui.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre*. La parole est à Madame Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Monsieur le président. *Bonjour, Madame la ministre*. Merci d'être parmi nous.

Je voulais vous demander par rapport justement à ce lycée hôtelier si vous envisagiez dans l'avenir une évolution de manière à ce que ce lycée, même après le bac, puisse préparer les jeunes polynésiens à devenir directeur d'hôtel. Parce que c'est bien, on forme des cuisiniers, du personnel qui va travailler dans les hôtels, mais vous avez dû le constater comme moi, il n'y a pas beaucoup de Polynésiens qui se retrouvent à des postes de direction et ça, ça m'horripile. Donc, est-ce que vous envisagez justement une extension des formations de manière à ce que ce lycée puisse former des directeurs d'hôtels ou des cadres ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Madame la représentante, pour cette question. Effectivement, c'est quelque chose sur lequel on avait déjà réfléchi ; et comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons une forte demande du marché local, pas seulement en termes de la direction des hôtels mais aussi en termes de formation puisque les professionnels du marché local nous ont demandé aussi de beaucoup former nos enfants en termes de *barman*, de pâtisserie et de sommellerie. Donc, ce sont des choses qui

ont déjà démarré, mais nous avons besoin vraiment de les perfectionner dans ces domaines-là. Et effectivement, la notion de direction d'hôtel ne nous est pas écartée puisqu'on y a réfléchi, et ça va être aussi un plus quand on va installer notre CMQ puisque c'est un travail que nous faisons avec les partenaires locaux du domaine de la restauration et de l'hôtellerie, et c'est effectivement une demande aussi du terrain.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. À l'unanimité ?... L'ensemble de la délibération est adopté.

RAPPORT N° 51-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE PAPARA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Moihara Tupana et Louisa Tahuhuterani

RAPPORT N° 57-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU LYCÉE TUIANU LE GAYIC ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Augustine Tuuhia et Moihara Tupana

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons aux rapports n° 51-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Papara et affectation de son résultat et 57-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée Tuianu Le Gayic et affectation de son résultat.

On passe directement à Madame la rapporteure. Louisa Tahuhuterani, souhaitez-vous faire une présentation des rapports ?

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Les projets de délibération ont été transmis par lettres n° 1908/PR et 1909/PR du 17 mars 2021 aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

À la rentrée 2019, le collège de Papara disposait de 84 postes, répartis en 29 postes pour les personnels non enseignants et 55 postes pour les personnels enseignants. Ses effectifs scolaires sont passés de 670 élèves à la rentrée 2018 à 689 élèves à la rentrée 2019, soit une hausse de 19 élèves. S'agissant des taux de réussite au DNB, ils s'établissent à 65,9 % pour la série générale et 76,2 % pour la série professionnelle.

Lors de l'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021, il a été souligné que depuis 2019, le collège, classé en REP+, dispose d'une SEGPA, ce qui répond à un besoin de l'établissement. Le climat scolaire est jugé positif et en amélioration. Par ailleurs, la DGEE accompagne financièrement l'établissement, notamment pour de la vidéosurveillance en raison d'un problème de sécurité. Le lycée Tuianu Le Gayic quant à lui disposait en 2019 de 152 personnels, dont 104 enseignants. Sa population scolaire s'élevait à 1169 élèves, en très légère augmentation par rapport à 2018. S'agissant des taux de réussite au baccalauréat, ils sont supérieurs à la moyenne académique pour les séries technologique et professionnelle et s'établissent respectivement à 89,7 % et 92,3 %. En série générale, les résultats diminuent et s'établissent à 87,2 %. Quant au taux de réussite au CAP, il demeure supérieur au taux académique et s'élève à 88,5 %. Au niveau post-baccalauréat, la tendance à la hausse du taux de réussite moyen des filières de BTS se confirme en 2019. L'établissement enregistre alors un taux de réussite de 83,8 %. Lors de l'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021, il a été précisé qu'outre la classe préparatoire aux grandes écoles déjà proposée par l'établissement, une formation post-bac de type BTS pourrait être mise en place prochainement.

Au niveau des comptes financiers de l'exercice 2019, en section d'investissement, le collège de Papara enregistre des recettes à hauteur de 212 802 F CFP tandis que les dépenses atteignent 2 894 998 F CFP, d'où un résultat d'investissement déficitaire de 2 682 196 F CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 85 860 749 F CFP et les dépenses s'établissent à 83 417 540 F CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 443 209 F CFP. Le fonds de roulement s'établit à 10 028 077 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire, représentant 45 jours de fonctionnement. Quant au Lycée Tuianu Le Gayic, en section de fonctionnement, ses recettes s'établissent à 5 909 944 F CFP pour des dépenses d'un montant de 1 454 272 F CFP, portant le résultat de la section excédentaire de 4 455 672 F CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 143 196 697 F CFP. Les dépenses quant à elles s'établissent à 142 756 444 F CFP, d'où un résultat de la section excédentaire de 440 253 F CFP. Le fonds de roulement s'établit à 15 768 564 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et représente 41 jours en fonds de roulement.

À l'issue des débats, les deux projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, il est proposé à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints. *Merci.*

**Le président :** Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraaatira, Tavini huiraaatira, Taohoeraa huiraaatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Tuuhia, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** Merci, Monsieur le président. Dans le cadre de l'examen de nos textes, je vous propose une analyse commune pour les comptes financiers 2019 des deux établissements du second degré implantés dans la commune de Papara.

Le collège, tout d'abord, a vu ses effectifs scolaires progresser de 2,8 % pour atteindre 689 élèves après une baisse continue les trois années précédentes. Placée en REP+, la structure propose par ailleurs de nouvelles formations en section d'enseignement général et professionnel adapté et ce, dans un climat scolaire qui tend à s'améliorer. Toujours est-il que tant en série générale que professionnelle, les taux de réussite au Diplôme national du brevet sont en nette progression, de respectivement +10,3 % et +39,8 % par rapport à 2018. En série professionnelle, ils sont même largement supérieurs à la moyenne territoriale et métropolitaine, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Pas de remarques particulières s'agissant du volet financier, si ce n'est pour dire que le collège peut se reposer sur un confortable fonds de roulement équivalent à 45 jours d'autonomie.

Un coup d'œil à présent sur l'activité du lycée Tuianu Le Gayic qui, globalement, « tourne bien » de l'aveu même des responsables du ministère. La carte de formations dispensées aux 1 169 élèves inscrits à la rentrée 2019, dont 113 dans les filières post-bac, est riche en débouchés possibles sur le marché du travail. Depuis la rentrée 2016, on observe une progression des effectifs. Raison probablement pour laquelle l'équipe pédagogique a été renforcée de plus de 11 personnels, alors que les moyens financiers s'élèvent en 2019 à un peu plus de 149 millions de francs pacifique. Dans ce contexte plutôt favorable, les taux de réussite au DNB, CAP et BTS sont tous supérieurs à la moyenne académique.

Tels sont, mes chers collègues, les points forts de ces deux comptes financiers qui sont soumis à notre approbation. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraaatira, Madame Mercier, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. Pour cette discussion commune qui concerne les établissements de Papara, à savoir le lycée Tuianu Le Gayic et le collège de Papara, lors des travaux en commission de l'éducation le 22 avril dernier, nos collègues de la commission ont découvert avec plaisir la nomination prochaine de la proviseure, madame Bettina Tinorua, qui a fait un travail

remarquable et remarqué à Faaa et qui œuvrera pour améliorer le climat scolaire au collège de Papara. Le fait que cet établissement soit doté de caméras de surveillance est assez inquiétant car cela vient pointer un point à surveiller au niveau de la sécurité. Nous avons également appris que le lycée Tuianu Le Gayic va certainement bénéficier d'une formation post-bac. C'est intéressant car cela permettra de fixer géographiquement les étudiants à la recherche de formation qui leur ouvriront des débouchés et de quoi démarrer leur carrière soit dans des entreprises, soit en créant leur propre activité professionnelle. Les besoins du pays sont nombreux et c'est notre devoir de proposer des opportunités d'épanouissement professionnel à nos jeunes qui, faute de travail préfèrent s'engager dans l'armée et ainsi vider petit à petit nos îles, nos atolls. Merci de votre attention.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Friedman, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Le collège de Papara, situé à 40 km de Papeete, a accueilli en 2019 un effectif de 689 élèves, dont 66 % sont d'origine sociale défavorisée et 98,4 % sont demi-pensionnaires. Cet effectif, qui était en baisse depuis l'ouverture, en 2016, du collège de Teva i Uta. (988 en 2015), a progressé de 2,8% depuis 2018. L'objectif du personnel est de favoriser la réussite des élèves, et leur ouverture sur l'extérieur par de nombreuses activités culturelles, sportives, scolaires, en collaboration avec la Marine nationale, la BPDJ, les services des pompiers, la mairie de Papara. Le collège est labellisé éco-collège. Comme de nombreux collèges la préoccupation majeure reste l'absentéisme scolaire, surtout au niveau du 4<sup>e</sup> cycle et au 3<sup>e</sup> trimestre. Le transport scolaire au départ du collège est également une problématique importante, malgré une amélioration. La Direction générale de l'éducation et des enseignements accompagne financièrement le collège de Papara, notamment par la vidéosurveillance, en raison d'un problème de sécurité.

En ce qui concerne le lycée Tuianu Le Gayic, seul lycée de la côte ouest, il a accueilli en 2019 1 169 élèves, chiffre en progression constante depuis son ouverture en 2001. Il offre une carte de formations diversifiées (générale, technologique, section d'enseignement professionnel, post-bac avec 2 BTS). Un internat, ouvert 7 jours sur 7, il permet d'accueillir des élèves originaires des archipels éloignés. Plus de 42 % des élèves viennent de collèges REP+ de Papara et des Tuamotu. 152 personnels ont encadré ces élèves en 2019, dont 104 enseignants, soit une augmentation significative par rapport à l'année précédente. Ce renforcement de l'équipe éducative, réclamé par la direction est très apprécié, en particulier la présence de la conseillère d'orientation psychologique. L'infirmier, qui assure de nombreuses actions de prévention, et l'assistante sociale sont également reconnus dans leur efficacité. Le taux d'absentéisme est inférieur au taux moyen en Polynésie. La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité de l'établissement. Le taux de réussite aux diverses filières est supérieur à la moyenne du Pays. Le lycée a obtenu le label éco-lycée pour la rentrée 2018 et diverses actions ont été menées dans ce cadre. De nombreuses et excellentes relations semblent exister avec les associations de parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Les moyens financiers du lycée ont augmenté. Celui-ci a fait la preuve de son dynamisme et ses bons résultats en attestent. Le personnel est très motivé pour permettre aux jeunes de s'orienter vers les filières qui leur conviennent le mieux et d'assurer ainsi leur avenir.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Je n'aurai pas grand-chose à ajouter puisque tout a été dit.

Juste une dernière information peut-être, le dispositif OLEDCOMM va être placé aussi sur le collège de Papara. OLEDCOMM, c'est la protection des ondes numériques. Donc deux pour cette rentrée scolaire et un autre établissement pour la rentrée prochaine, le lycée Diadème va disposer ce de

dispositif, le collège de Papara et pour la rentrée prochaine le collège de Tahaa. Donc, c'est un dispositif qui est géré majoritairement par des Polynésiens. Voilà.

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération : donc l'ensemble de la première délibération est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération : même vote. L'ensemble de la deuxième délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 53-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU LYCÉE PAUL GAUGUIN ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>m</sup> et M. les représentants Moihara Tupana et James Heaux

RAPPORT N° 54-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE TIPAERUI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M<sup>m</sup> les représentants James Heaux et Moihara Tupana

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au rapport n° 53-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée Paul Gauguin et affectation de son résultat ; et le rapport n° 54-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Tipaerui et affectation de son résultat.

Je demande à Madame Romilda Tahiaata : souhaitez-vous faire une présentation des rapports ?

**M<sup>m</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président. Oui, en effet.

Les deux projets de délibération relatifs aux comptes financiers 2019 du collège de Tipaerui et du lycée Paul Gauguin ont été transmis à l'assemblée par lettres n<sup>os</sup> 2534 et 2535/PR du 12 avril 2021.

S'agissant du collège de Tipaerui, à la rentrée 2019, il disposait de 88 postes, répartis en 25 postes pour les personnels non enseignants et 63 postes pour les enseignants. Les effectifs scolaires, qui se sont élevés à 922 élèves, bien qu'accusant une diminution régulière depuis trois années, se stabilisent au-dessus de la barre des 900 élèves. Le taux de réussite au DNB s'établit à 92,7 % et 100 % respectivement pour les séries générales et professionnelles. En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 1 713 079 F CFP, rendant le résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 83 551 017 F CFP et les dépenses s'établissent à 80 749 184 F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 801 833 F CFP. Le fonds de roulement s'établit à 17 276 656 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire. Il augmente de 2,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, le nombre de jours en fonds de roulement passe de 75 jours en 2018 à 80 jours en 2019.

L'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021 a permis de revenir de manière approfondie sur les diverses réflexions et nombreux projets qui attestent du dynamisme du Collège. En effet, la cohabitation d'élèves issus de milieux socio-professionnels divers, couplée à leur nombre conséquent entraîne des défis que l'établissement s'efforce de relever avec ingéniosité. Parmi ces défis figurent notamment la gestion de trois espaces distincts dans lesquels les collégiens évoluent, l'émergence d'incivilités et de bagarres aux abords de l'établissement et la circulation de substances illicites. Pour y pallier, le Collège a mis en place diverses réponses telles que la multiplication

d'ateliers à la pause méridienne, la mise en place de cours de rugby visant à canaliser la montée de la violence ou encore le renforcement de l'enceinte afin de minimiser les échanges avec l'extérieur.

En ce qui concerne plus particulièrement les phénomènes de cyberaddiction et de cyberharcèlement, si ceux-ci ont été restreints par l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables dans l'établissement, ils n'ont pas disparu, notamment en dehors de l'établissement. Par conséquent, en sus de la politique de prévention menée dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le Collège tente de juguler leur manifestation sur les réseaux sociaux par la sensibilisation des parents, *via* l'association des parents d'élèves, au bon usage desdits réseaux.

S'agissant du Lycée Paul Gauguin, il enregistre un total de 143,5 effectifs en personnel en 2019, dont 97 enseignants. Quant aux effectifs scolaires, ils n'évoluent pas en 2019 et demeurent à 1 420 élèves. L'établissement enregistre un taux de réussite au baccalauréat de 90,9 % en série générale et 84,96 % en série technologique. En section d'investissement, les recettes inscrites s'élèvent à 1 366 766 francs CFP pour des dépenses d'un montant de 6 917 487 francs CFP, portant le résultat de la section déficitaire de 5 550 721 francs CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 160 182 300 francs CFP. Les dépenses quant à elles s'établissent à 154 760 996 francs CFP. À la clôture de l'exercice budgétaire 2019, le fonds de roulement s'établit à 34 922 741 francs CFP, représentant 86 jours en fonds de roulement.

L'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021, a suscité des échanges qui portaient sur les dispositifs mis en place pour les élèves en difficultés, le déploiement du numérique pour un accompagnement optimal des élèves et les solutions trouvées pour répondre à la problématique de la circulation de substances illicites, telles que l'interdiction de rassemblements aux abords du lycée et la mise en place d'un système de vidéoprotection. À l'issue des débats, les projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation. En conséquence, il vous est proposé de les adopter. *Merci.*

**Le président : Merci.** Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira, Tavini huiraatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Le Gayic, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, président. Bien sûr nous sommes favorables aux deux projets de délibération qui nous sont soumis concernant le Lycée Gauguin et le Collège de Tipaerui.

Le Lycée Paul Gauguin considéré comme un établissement d'excellence, je retiens particulièrement une attention particulière sur deux points, en particulier sur le décrochage scolaire qui constitue une réelle préoccupation pour les enseignants et, la deuxième chose, l'objectif de l'établissement sur la mise en place de la réforme et l'utilisation de l'outil numérique afin d'assurer l'avenir des élèves. Ensuite, l'autre point sur lequel je voudrais accentuer concerne les projets qui ont été réalisés pour les élèves, s'agissant d'un très beau CDI qui est offert et l'accès du wifi contrôlé à nos élèves aussi également.

La deuxième chose, sur le collège de Tipaerui, je retiens que ce collège a reçu le label d'établissement numérique et poursuit l'équipement, la formation et l'utilisation des outils correspondants. Donc concernant ces deux établissements, je n'ai rien à en redire, chacun a sa particularité sur la mise en place de leurs projets en fonction de l'accompagnement qu'ils veulent mettre en place pour leurs élèves.

Je ne vais pas répéter ce que notre rapporteur vient de dire, donc les représentants du Tahoeraa sont favorables aux deux délibérations qui nous sont présentées. Je vous remercie.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Louisa Tahuhuterani, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Permettez-moi de regrouper ici l'étude du compte financier pour deux établissements de Papeete qui sont voisins géographiquement et même mitoyens, qui présentent aussi bien des points communs que des caractéristiques propres : le Lycée Gauguin et le Collège de Tipaerui.

Quelques mots sur le Collège de Tipaerui tout d'abord. Le vivier d'élèves du collège est plus hétérogène qu'on ne pourrait le penser. L'équipe pédagogique a combattu le fait que les élèves les plus en difficulté, les plus fragiles, souffraient dans leur scolarité au point de quitter l'établissement en cours d'année. L'une des grandes missions confiée à la Direction du collège a donc justement été la prise en charge de la difficulté et l'évolution des pratiques pédagogiques ce qui a été couronné de succès avec l'arrivée des classes à horaires aménagés pour l'enseignement de la musique ou des arts traditionnels, en partenariat avec le conservatoire artistique voisin, mais aussi des filières dirigeant les élèves vers les médias et l'audio-visuel. Le personnel a d'ailleurs été renforcé avec un agent qui vient en complément de la démarche éducative pour mieux encadrer cette population d'élèves très dense (plus de 900 jeunes). Car il a été fait un double constat : celui de la promiscuité des lieux d'abord, et celui de l'élargissement de la mixité sociale. On envisage de récupérer une partie des locaux du Lycée Gauguin qui ne seraient pas utilisés pour gagner un peu d'espace et désengorger les locaux actuels. D'autre part, on associe souvent ce lycée aux scènes de violence entre jeunes, et un partenariat avec la DSP a permis d'identifier quelques bagarres entre « bandes » et d'interrompre des débuts de trafic de *paka* (*NDT, nom local du cannabis*). C'est évidemment, là aussi, une priorité pour la Direction, tout comme le phénomène assez récent du harcèlement, avec l'édition de fascicules à destination des parents prodiguant notamment des conseils sur le bon usage des réseaux sociaux. Cette problématique est commune au Lycée Gauguin également et les directions mettent un point d'honneur à contrôler les allées et venues aux abords des deux établissements.

Pour le Lycée Paul Gauguin, quelques faits marquants également à signaler : un gros effort est porté sur le lycée au niveau numérique pour appuyer les projets pédagogiques nombreux. C'est un établissement d'élites mais pas élitiste, nuance importante qui illustre la volonté de faire progresser les élèves et les emmener jusqu'au bout. Des dispositifs de plus en plus ambitieux de prise en charge des élèves en situation de décrochage sont d'ailleurs opérationnels sachant que l'effectif des élèves (effectif stable de 1400 élèves environ) intègre des jeunes de tous horizons y compris du Collège de Faaa, avec des niveaux très différents à leur arrivée dans l'établissement. L'accent mis sur le numérique se traduit par une mise à disposition d'outils connectés pour les élèves, qui disposent du wifi y compris en dehors des horaires de cours, permettant d'étudier au mieux et offrant aussi une connexion (contrôlée évidemment) à ceux qui ne disposent pas d'internet à leur domicile. Nous sommes donc en présence de deux établissements scolaires majeurs de Tahiti, qui tournent à plein régime, avec une rigueur et une efficacité saluées par l'ensemble de la communauté éducative.

Sur le plan financier, signalons pour Tipaerui un résultat d'exploitation de 2,8 millions (se décomposant en 83,5 millions de recettes et 80,7 de dépenses) affecté en totalité au compte établissement avec un fonds de roulement de près de 17 millions F CFP. Sur Gauguin le résultat d'exploitation est de 5,4 millions (se décomposant en 160,1 millions de recettes et 154,7 de dépenses) affecté en totalité au compte établissement avec un fonds de roulement confortable de près de 35 millions F CFP. C'est la raison pour laquelle ces comptes financiers ont été approuvés à l'unanimité lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

Je vous demande de l'approuver à votre tour et je vous remercie pour votre attention.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Atger, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Monsieur le président. Pour cette discussion commune, je souhaiterais m'attarder sur le Lycée Paul Gauguin et le Collège de Tipaerui situés à l'Ouest de Papeete

et à proximité d'une vallée connue pour ses problèmes de drogues dont fait référence la principale du collège.

Lors des travaux en commission de l'éducation le 22 avril dernier, les discussions étaient riches et denses et concernaient principalement les problèmes de promiscuité du Collège de Tipaerui qui vient de fêter ses 30 ans d'existence. La principale a bien expliqué que les parties communes étaient étriquées et cela a été constaté par les membres de la commission de l'éducation lors d'une visite. La promiscuité étant encore plus importante lors de la pause repas, mais des assurances ont été formulées par Monsieur Delmas que je cite : « avoir une emprise supplémentaire pour désengorger l'espace de Tipaerui ». Il serait peut-être intéressant de s'inspirer de ce qui a été pour la cité scolaire du Taaone qui dispose d'une entité séparée appelée SASRH un service de restauration et d'hébergement puisque nous sommes dans la même configuration de cité scolaire avec un collège et un lycée limitrophe.

Il y avait également une problématique de drogues compte tenu de la proximité avec la vallée de Tipaerui qui est, selon la principale de cet établissement, connue pour être une zone de distribution de drogues illicites. Des travaux ont été faits pour mieux emmurer les collégiens en détruisant au passage la fresque réalisée lors d'un festival Ono'u. Néanmoins, nous formulons le souhait que les bonnes pratiques réalisées par l'équipe du proviseur du Lycée Gauguin qui a réussi à faire en sorte qu'il n'y ait plus de *paka street* dans sa zone puissent être étendues et apaisées davantage la zone autour du Collège de Tipaerui qui fait face à la 2x2 voie Ouest de Papeete.

Je me permets de glisser un mot au passage au ministère de l'équipement et aux services de la mairie de notre capitale pour sécuriser davantage la circulation des piétons sur les trottoirs avec, pourquoi pas, la mise en place de plots pour éviter les parkings sauvages sur les trottoirs depuis le Collège de Tipaerui jusqu'à l'école primaire Paofai et maternelle Tamanui actuellement en cours de rénovation, le renouvellement des feux tricolores à ce carrefour qui sont souvent en panne et le grossissement du panneau interdiction de tourner à gauche pour les véhicules qui quittent Papeete qui n'est pas respecté car peut-être pas assez visible.

Pour accompagner la principale du collège dans sa lutte contre la violence aux abords de l'établissement des rondes policières supplémentaires et aléatoires seraient les bienvenues aux abords des terrains vagues qui entourent la zone et dans les jardins de Paofai. Je remercie d'avance le maire de Papeete pour ces efforts. *Merci bien.*

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Merci pour vos interventions.

C'est vrai que, là, c'était un peu plus long concernant le Collège de Tipaerui et le Lycée Paul Gauguin. Vous l'avez dit, à plusieurs reprises, que nous sommes dans la capitale et qui dit capitale, que ce soit en Polynésie française ou en dehors de la Polynésie française, c'est toujours compliqué. Mais vous voyez bien aussi qu'ensemble, nous arrivons quand même à avancer dans les travaux puisque, vous l'avez cité, la sécurisation du trottoir qui traverse le pont est en cours, je crois, et même bientôt terminé et nous avons aussi pour projet — je pense que ça va démarrer très bientôt aussi — on va dire un abribus pour le Lycée Paul Gauguin. C'est une forte demande émanant de l'APE du Lycée Paul Gauguin.

Effectivement, comme vous l'avez nommé aussi, Monsieur Delmas m'a bien sûr interpellée concernant tout ce qui est cantine, réfectoire, restauration de ces deux établissements scolaires. Nous sommes en train de guetter un foncier qui est juste voisin du lycée. On va voir si on peut faire quelque chose sur ce foncier-là et peut-être alors ouvrir le restaurant sur ce foncier.

Vous l'avez aussi dit à plusieurs reprises que le collège de Tipaerui fait un travail aussi extraordinaire avec le CHAM/CHAD en partenariat avec le Conservatoire de Polynésie française et donc je vous

informe encore — vous avez peut-être l'information — à la rentrée prochaine l'ouverture d'une classe de seconde Techno qui va regrouper la danse, la musique, le théâtre et tout autour de la culture polynésienne. Donc on ouvre une seconde suite à ce travail qui a été fait à Tipaerui. C'est quelque chose qui fonctionne très bien et nous avons sauté sur l'occasion pour ouvrir cette seconde au Lycée Paul Gauguin. Bien sûr, cette année, une seconde qui va être suivie par une 1<sup>re</sup> avec un baccalauréat en poche pour nos petits polynésiens. Voilà.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. Même vote ?... À l'unanimité. Merci.

Je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Même vote ?... L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 55-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE TAIHAE - NUKU HIVA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Joëlle Frebault et Augustine Tuuhia

RAPPORT N° 56-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE HAKAHAU - UA POU ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Joëlle Frebault et James Heaux

RAPPORT N° 58-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 DU COLLÈGE DE ATUONA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Joëlle Frebault et Teapehu Teaha

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons aux rapports n°s 55-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Taiohae - Nuku Hiva et portant affectation de son résultat, 56-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du collège de Hakahau - Ua Pou et portant affectation de son résultat et 58-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Collège de Atuona et portant affectation de son résultat

J'invite la rapporteure Madame Louisa Tahuhuterani à nous faire une présentation des trois rapports.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Les projets de délibération ont été transmis par lettres n°s 1907/PR, 2010/PR et 2011/PR des 17 et 19 mars 2021, aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

En 2019, le Collège de Taiohae disposait de 46,5 postes, dont 23 enseignants. Ses effectifs scolaires s'élevaient à 271 élèves, en augmentation par rapport à l'année 2018. S'agissant des taux de réussite au DNB, ils s'établissent à 79,3 % pour la série générale et 25 % pour la série professionnelle. Le collège compte 100 % de réussite au certificat de formation générale, lequel garantit aux élèves n'ayant pas passé le DNB l'acquisition de connaissances de base en français, en mathématiques et en vie sociale et professionnelle. Enfin, s'agissant des résultats aux CPAP, le collège a enregistré la réussite de quatre élèves en CPAP « Petite et moyenne hôtellerie » (PMH) et trois élèves en CPAP « Gestion et Exploitation en Milieu Marin ». L'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021 a suscité des échanges portant principalement sur les points suivants : une réflexion menée sur les possibles évolutions de la classe de seconde de l'établissement et l'intégration du collège au sein du futur dispositif « Campus connecté ».

Le Collège de Hakahau disposait quant à lui en 2019 de 48 personnels, dont 20 enseignants. Sa population scolaire à la rentrée 2019 s'établissait à 186 élèves. S'agissant du taux de réussite au DNB en série générale et technologique, il s'élève à 62,5 %. En série professionnelle, le taux de réussite atteint 46,7 %. Quant aux CPAP (spécialités métiers polyvalents du bâtiment et PMH), le collège a enregistré un remarquable taux de réussite moyen de 90 %. Lors de l'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021, il a été précisé que des travaux d'aménagement seront réalisés prochainement au niveau du restaurant scolaire. L'établissement bénéficiera par ailleurs des équipements frigorifiques neufs et inutilisés du Collège d'Atuona.

S'agissant de ce dernier collège, il disposait de 44,5 postes, dont 17 enseignants. Ses effectifs scolaires sont passés de 183 élèves à la rentrée 2018 à 185 élèves à la rentrée 2019. Les taux de réussite du Collège de Atuona aux examens de la session de juin 2019 progressent aussi bien concernant le DNB avec 80,9 % de réussite, que concernant le baccalauréat professionnel avec 79,0 % de réussite. Des éléments d'information sur cet établissement ont été apportés lors de l'examen du projet de délibération en commission le 22 avril 2021. Le Collège de Atuona a ainsi mis en place des actions de soutien pédagogique. Les équipes sont soudées et dynamiques et travaillent de concert avec la DGEE. Par ailleurs, les finances de l'établissement sont saines et des moyens sont utilisés pour des travaux de réfection et de peinture. Un internat est en cours de construction.

Au niveau des comptes financiers de l'exercice 2019, en section d'investissement, les collèges de Taiohae et de Hakahau ne présentent aucune recette n'est inscrite. Leurs dépenses s'élèvent respectivement à 1 553 966 francs CFP et 154 500 francs CFP. Les recettes et les dépenses du collège de Atuona se compensent quant à elles à hauteur de 391 133 francs CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 49 441 286 francs CFP pour le collège de Taiohae, 48 487 850 francs CFP pour le collège de Hakahau et 51 836 500 francs CFP pour le collège de Atuona. Leurs dépenses s'établissent respectivement à 49 944 071 francs CFP, 47 801 530 francs CFP et 52 461 544 francs CFP. À la clôture de l'exercice 2019, les fonds de roulement de ces établissements s'établissent à 8 78 180 francs CFP (soit 59 jours de fonctionnement) pour le collège de Taiohae, 2 963 765 francs CFP (soit 22 jours de fonctionnement) pour le collège de Hakahau et, enfin, 4 799 788 francs CFP (soit 34 jours de fonctionnement) pour le collège de Atuona.

À l'issue des débats, les trois projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, il vous est proposé d'adopter les projets de délibération ci-joints. Merci.

**Le président :** Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini huiraatira, Taohoeraa huiraatira, Tapura huiraatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. Notre assemblée est saisie d'une discussion commune pour les collèges de Taiohae, Hakahau et Atuona. Nous croisons les doigts pour que le projet de « campus connecté » soit validé au niveau de la métropole pour Taiohae afin d'aider nos jeunes marquisiens à avoir accès aux études supérieures dans leur archipel et peut-être par la suite avoir une meilleure appréhension des opportunités de développement des ressources qui y sont présentes.

En ce qui concerne le Collège de Atuona, lors des travaux en commission de l'éducation du 22 avril dernier, nous apprenions que l'internat était en cours de rénovation, ce qui est un point positif pour nos élèves. Il est vrai que la gestion d'un parc de plus de 200 établissements scolaires n'est pas une chose facile, mais il est important de réagir aux rapports d'activités qui nous sont transmis par les équipes d'encadrement. Nous tenons ici à les en remercier au nom de la présidente de la commission de l'éducation.

Pour le Collège de Hakahau, les travaux en commission grâce à l'intervention du maire Monsieur Benoit Kautai se sont attardés sur le remplacement des chambres froides et l'effondrement du toit de la cuisine. Comme je le disais plus haut, nous devons vraiment gérer au niveau les besoins en infrastructure de plus de 200 établissements scolaires afin de donner à nos enfants l'envie d'aller s'instruire.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Le Gayic, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, président. Trois projets de délibération pour trois établissements scolaires. Le Collège de Taiohae, un établissement bien géré malgré les difficultés dues aux travaux nécessités par la vétusté des locaux et l'éloignement du site. Le personnel est très impliqué dans la réussite des élèves et leur ouverture sur la culture polynésienne. Une grande importance est accordée à l'accès aux outils informatiques et au bien-être des élèves et aux arts plastiques.

S'agissant du Collège de Hakahau, qui accueille 85 % d'élèves de familles défavorisées et bénéficiant de bourses, c'est un établissement qui connaît aussi une situation importante sur la vétusté de ces locaux ainsi que sur le matériel en équipement, d'où d'importants travaux sont à venir et en cours de réalisation.

S'agissant du Collège de Atuona, quant à lui, connaît de grandes difficultés tant financières qu'en personnel, malgré l'engagement du personnel y travaillant. Un effort a été consenti par le Pays en 2019 tant en personnel enseignant qu'en moyens financiers, mais l'établissement connaît toujours un important déficit.

S'agissant des comptes financiers et affectation des résultats de l'année 2019 définis dans nos trois projets de délibération soumis pour approbation, nous sommes bien entendu favorables. Merci.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Tuuhia, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** *Merci*, Monsieur le président.

Nuku-Hiva, Hiva-Oa et Ua-Pou sont respectivement les trois îles les plus peuplées des Marquises. Chacune d'elles dispose de son propre collège dont nous examinons ce jour le compte financier 2019. Aussi, vous me permettrez une analyse commune pour ces trois dossiers.

Le Collège de Taiohae, tout d'abord, comptait 271 élèves à la rentrée 2019 dont 13 en classe de seconde et 18 en section d'enseignement professionnel. L'intérêt de maintenir une classe de seconde au sein de cet établissement a été réaffirmé par la voix du directeur de cabinet de la ministre de l'éducation tant elle offre l'opportunité aux adolescents de rester une année supplémentaire dans leur île, auprès de leur famille. Outre la voie classique débouchant sur l'obtention d'un DNB, saluons également l'existence d'une filière professionnelle avec, à la clé, des formations pratiques dans le tourisme, les métiers de la mer ou encore l'artisanat. Durant l'exercice 2019, l'équipe de direction a consacré plus d'1,5 million francs Pacifique en divers travaux, un montant d'investissement jamais atteint depuis 2015, tout en mettant l'accent sur l'acquisition de nouveaux outils numériques. Il faut dire que le raccordement à la fibre ouvre de nouvelles perspectives sur le monde extérieur comme en témoignent nos échanges en visioconférence qui ont pu avoir lieu lors de l'étude de ce dossier.

Le collège d'Atuona ensuite ne semble pas rencontrer non plus de difficultés particulières ! Et je dois reconnaître que cela fait plaisir d'entendre un chef d'établissement nous dire, sous forme de bilan, je le cite : « *Nous avons de quoi bien fonctionner, on ne se plaint pas, nous sommes très contents d'avoir de tels moyens !* » En 2019, 185 élèves ont fréquenté le collège d'Atuona et les taux de réussite aux

examens ont été plus que satisfaisants, à hauteur de près de 81 % pour le DNB — série générale et technologique — et 79 % au baccalauréat professionnel.

Enfin, direction Ua-Pou où le collège de Hakahau a sensiblement la même configuration : 186 élèves recensés pour 48 postes d'encadrement avec des moyens financiers qui totalisent la somme de 48 487 850 francs Pacifique. À la clôture de l'exercice, le fonds de roulement était inférieur à 3 millions de F CFP, soit moitié moins qu'en 2015, représentant seulement 22 jours d'autonomie. Comme l'a indiqué notre collègue, *maire* Benoit Kautai, membre par ailleurs du conseil d'établissement, il est urgent de remplacer les deux chambres froides hors-service, sans parler de la reconstruction de la cuisine dont la toiture s'est effondrée. Des constats que partagent les responsables de la DGEE, raison pour laquelle la nouvelle équipe dirigeante attendue pour la rentrée prochaine sera accompagnée pour mener à bien ces projets.

Tels sont, mes chers collègues, les quelques éléments d'information que je souhaitais partager avec vous pour l'étude de ces trois dossiers.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci. *Madame la ministre*. Si je peux me permettre, j'ai une toute petite demande.

Il y a quelques semaines, on s'est réuni, la commune, au niveau de la mairie de Nuku-Hiva pour un projet de création d'une commission de suivi pour nos élèves en difficulté. Cette dernière sera composée de plusieurs services concernés, que ça soit au niveau de la commune, au niveau des services de la prévention, bien sûr les dirigeants des différents établissements scolaires, des associations des parents d'élèves, donc il y avait une demande forte venant des associations de parents d'élèves, pour une assistance surtout pour nos élèves en difficulté. Donc est-ce que c'est envisageable de créer un poste de psychologue scolaire ? Merci.

La parole *est* à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Je vais d'abord commencer par le collège. J'ai envie de vous dire aussi que je connais les trois collèges des Marquises, puisque j'y vais souvent, que ça soit en avion ou en bateau. N'est-ce pas, Monsieur le président ?... Quelques heures de bateau. Mais c'est important effectivement que l'on aille sur le terrain pour valider les projets qui sont en cours et surtout pour accélérer les dossiers en cours.

En ce qui concerne le collège de Taiohae à Nuku-Hiva, chose promise, l'ouverture de la section GEM à la rentrée et je confirme la validation de l'archipel connecté mais pour la rentrée d'août 2022. Mais c'est confirmé, Nuku-Hiva aura son archipel connecté à la rentrée d'août 2022.

En ce qui concerne l'internat de Atuona, ce n'est pas une rénovation mais bien une nouvelle construction de l'internat ; les travaux avancent bien puisque j'ai un suivi mensuel de la construction de cet internat. Nous allons bientôt pouvoir l'inaugurer.

Et en ce qui concerne le collège de Ua-Pou, il y aura une nouvelle équipe effectivement pour la rentrée prochaine. Le permis de construire de la cuisine pédagogique va être déposé la semaine prochaine et les travaux devront démarrer en 2022.

En ce qui concerne, Monsieur le président, le projet de création d'un comité de suivi pour nos élèves en difficulté, nous allons en parler dans quelques jours, mais vous pouvez compter sur l'accompagnement de la DGEE.

En ce qui concerne l'octroi d'un psychologue scolaire, vous savez que tout ce qui concerne le personnel d'ordre « social » ou le personnel d'ordre « psychologue scolaire », c'est difficile d'avoir des postes, mais on se bat chaque année lors des dialogues de gestion que nous faisons à Paris, pour

obtenir des nouveaux postes, que ça des psychologues ou des maîtres spécialisés. On vous l'annonce souvent, ce sont des postes que l'on ferme parce qu'il n'y a pas suffisamment d'élèves, mais Paris me permet de transformer ces postes-là pour des psychologues ou pour du personnel spécialisé. Donc, je note la demande et je vais demander au personnel de la DGEE de travailler dessus. Même si on n'a pas de psychologue, on peut démarrer un travail pour le suivi de nos élèves en difficulté.

Voilà ce que je peux répondre pour les collègues des Marquises.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. L'ensemble de la première délibération est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Même vote. La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la troisième délibération. La troisième délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 91-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019 DU LYCÉE POLYVALENT DE TAAONE - PIRAE ET DU COMPTE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Romilda Tahiaata et Teapehu Teahe

RAPPORT N° 92-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019 DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DU LYCÉE POLYVALENT DE TAAONE - PIRAE ET DU COMPTE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Moihara Tupana et Maeva Bourgade

RAPPORT N° 90-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019 DU LYCÉE AORAI ET DU COMPTE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Joëlle Frebault et James Heaux

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au rapport n° 91-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2019 du Lycée polyvalent de Taaone - Pirae et du compte de clôture de liquidation ; le rapport n° 92-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2019 du service de restauration et d'hébergement du Lycée polyvalent de Taaone - Pirae et du compte de clôture de liquidation ; et le rapport n° 90-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2019 du Lycée Aorai et du compte de clôture de liquidation.

On passe directement à Madame la rapporteure Maeva Bourgade, pour la présentation des trois rapports.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Les trois projets de délibération relatifs aux comptes financiers 2019 et comptes de clôture du Lycée polyvalent de Taaone, du service de restauration et d'hébergement du Lycée polyvalent de Taaone – Pirae et du Lycée Aorai ont été transmis à l'assemblée par lettres n<sup>os</sup> 3149, 3148 et 3188/VP du 6 mai 2021.

Le lycée Diadème – Te Tara O Mai'ao a été créé en août 2019 par la fusion du lycée polyvalent de Taaone et du lycée Aorai. Cette création a alors impliqué la dissolution de ces deux établissements le 11 août 2019 et leur mise en liquidation à compter du 12 août 2019. Initialement prévue jusqu'au 31

décembre 2019, la période de liquidation des deux lycées a été prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2020.

Il est à noter que les éléments d'actif et de passifs de ces établissements, ainsi que l'ensemble de leurs droits et obligations subsistant aux comptes de clôture de liquidation sont transférés au lycée Diadème – Te Tara O Mai'ao, qui les intégrera au bilan d'entrée de l'exercice 2021.

S'agissant du Lycée polyvalent de Taaone, à la rentrée 2019, il disposait de 194 personnels, dont 144 enseignants et 50 non-enseignants. Compte tenu de la dissolution de l'établissement en août 2019, les effectifs scolaires, du premier semestre 2019 sont identiques à 2018, soit 1 089 élèves. Les taux de réussite aux examens sont : baccalauréat 88,68 % en série générale, 78,29 % en série technologique, 71,43 % en série professionnelle, 77,5 % au BEP, 77,08 % au CAP et 80,49 % au BTS. En section d'investissement, le compte financier 2019 du lycée présente des recettes s'élevant à 4 929 877 francs CFP et des dépenses à hauteur de 6 058 693 francs CFP. Le compte de clôture de liquidation ne présente quant à lui aucune recette ni dépense pour 2020. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 134 678 042 francs CFP en 2019 et 7 418 955 francs CFP en 2020. Pour ce qui est des dépenses, elles s'établissent à 145 391 281 francs CFP en 2019 et 4 032 415 francs CFP en 2020. Les fonds de roulement sont donc arrêtés respectivement au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 (correspondant à la fin de la période de liquidation), à la somme de 1 752 729 francs CFP et 955 233 francs CFP.

S'agissant du SRH Taaone, il représente un budget annexe du lycée polyvalent de Taaone créé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour répondre à la nécessité d'identifier le budget du service d'hébergement au regard de son importance. L'exécution de ce budget entraîne de fait la réalisation d'un compte financier distinct de celui du lycée de Taaone (budget principal) et donc d'un fonds de roulement propre. En section d'investissement, pour l'exercice 2019, les recettes s'élèvent à 217 751 francs CFP et les dépenses à 3 494 456 francs CFP. Le compte de clôture de liquidation ne présente pour 2020 aucune recette ni dépense. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 87 308 422 francs CFP en 2019 et 11 274 412 francs CFP en 2020. Pour ce qui est des dépenses, elles s'établissent à 88 086 492 francs CFP en 2019 et 2 124 024 francs CFP en 2020. Les fonds de roulement des exercices 2019 et 2020 sont donc arrêtés respectivement à la somme de 29 090 850 francs CFP et 29 563 949 francs CFP. Ce fonds de roulement, relativement élevé, a été intégré dans la comptabilité du nouveau lycée Diadème. Dans l'attente de la construction d'un nouvel internat, une partie de ce fonds sera utilisée pour effectuer des travaux de rénovation au niveau de l'internat existant, afin d'améliorer les conditions d'hébergement des élèves.

S'agissant du lycée Aorai, à la rentrée 2019, il disposait de 134 personnels dont 115 enseignants et 19 non-enseignants. Les effectifs scolaires, du premier semestre 2019 sont identiques à 2018, soit 1 258 élèves. Les taux de réussite aux examens sont : baccalauréat 70,5 % en série générale, 89,3 % en série technologique 77,8 % en série professionnelle et 82,2 % en BTS. En section d'investissement, le compte financier 2019 du lycée présente aucune recette ni dépense. Il en est de même pour le compte de clôture de liquidation pour 2020. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 68 888 157 francs CFP en 2019 et 3 338 048 francs CFP en 2020. Pour ce qui est des dépenses, elles s'établissent à 66 495 558 francs CFP en 2019 et 1 775 633 francs CFP en 2020. Les fonds de roulement sont donc arrêtés respectivement au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020, à la somme de 11 752 243 francs CFP et 13 064 658 francs CFP.

Examiné en commission le 23 juin 2021, les projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation. En conséquence, il vous est proposé de les adopter. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira.

J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Tahiaata, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Merci, Monsieur le président. Comme vous l'avez compris, l'examen des comptes financiers pour l'exercice 2019 des Lycée du Taaone et Aorai ainsi que du service de restauration et d'hébergement du Lycée polyvalent de Taaone est un peu particulier. En effet, il s'agit ici de clôturer ces comptes et de mettre en liquidation ces deux lycées qui ont fusionné le 12 août 2019 pour devenir le Lycée Diadème, un lycée d'excellence. En d'autres termes, c'est donc un exercice 2019 incomplet puisqu'il ne concerne que les sept premiers mois de l'année, sachant que pour faire simple, le compte définitif de liquidation est un bilan comptable qui tient compte des opérations de liquidation, autrement dit la cession des actifs et le remboursement des passifs. Le résultat de la clôture définitive de la liquidation est ainsi transféré au Lycée Diadème qui l'intégrera au bilan d'entrée de l'exercice 2021. C'est ainsi que l'année 2019 a logiquement été essentiellement consacrée à préparer cette fusion entre ces établissements avec quelques travaux réalisés pour améliorer les conditions de vie des élèves sans pour autant faire de dépenses inconsidérées puisqu'un nouveau bâtiment sera construit. C'est pourquoi vous avez pu constater une diminution du fonds de roulement du Lycée polyvalent du Taaone qui est passé de 2 milliards et demi de francs CFP à 1,7 milliard de francs CFP.

Au niveau du service de restauration et d'hébergement qui fait l'objet d'un budget annexe, là aussi un prélèvement de 8 à 9 millions de F CFP a été opéré sur les 30 millions du fonds de roulement afin de climatiser l'internat. Le nouvel internat devrait offrir 150 lits dans un premier temps, et 400 à terme afin de répondre aux besoins en termes d'hébergement notamment pour nos jeunes venant des îles. Je tiens ici aussi à saluer le travail et l'engagement des enseignants et des équipes pédagogiques qui multiplient les initiatives pour le plus grand bien de nos élèves. C'est ainsi par exemple qu'en janvier dernier, le Lycée Diadème a accueilli le programme « Margareth's Place » de la fondation de notre miss emblématique Mareva Georges-Marciano. Un programme destiné aux élèves victimes de violence ou exclus du système scolaire, qui peuvent ainsi bénéficier d'espaces dédiés et confortables pour discuter de leur avenir avec des professionnels et reprendre confiance en eux.

C'est essentiel d'autant que comme vous le savez, l'objectif étant de viser l'excellence grâce à un panel de formations exceptionnel allant jusqu'au BTS et aux classes préparatoires aux grandes écoles. Je vous invite donc, mes chers collègues, à marquer notre soutien en votant d'une seule et même voix ces comptes de clôture de liquidation pour l'exercice 2019. Merci.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Atger-Hoi, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Monsieur le président. Pour cette discussion commune, il s'agit de clôturer les comptes d'entités qui ont fusionnées pour donner naissance au Lycée Diadème Te Tara O Mai'ao.

J'ai juste quelques observations à formuler à Madame la ministre, pour l'exercice 2019, le Lycée polyvalent de Taaone disposait de 194 personnels à l'instar de l'exercice 2018, donc 144 enseignants et 50 non-enseignants. Par rapport à l'ancienneté des 194 personnels, a-t-elle été bien conservée et reprise dans le nouvel établissement Diadème Te Tara O Mai'ao ?

Sur un deuxième point, nous sommes tous au fait des travaux routiers en cours pour élargir le pont et permettre certainement un meilleur écoulement de la rivière. Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que tout sera terminé d'ici la rentrée 2021-2022 ? Voilà. Merci pour vos réponses, Madame la ministre.

**Le président :** Merci. J'invite l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira. Madame Le Gayic, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, président. Nous arrivons à la fin, pas de remarques particulières sur les trois dossiers. Les interventions de nos collègues sont très explicites avec le rapport détaillé de notre rapporteure. Nous ne pouvons qu'être favorables aux comptes financiers 2019 et aux comptes de clôture de liquidation. Merci.

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci, Monsieur le président. Effectivement, vous vous en souvenez certainement lorsqu'on a parlé de cette fameuse fusion du Lycée Aorai et du Lycée Pirae et aujourd'hui un grand lycée certes du Diadème. On peut dire que c'est une réussite et je vous informe aussi que nous avons un étudiant du Lycée Diadème qui vient d'être admis à l'ENA, à l'École nationale de l'aviation, qui est issu de ce lycée.

Nous avons aussi, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, la protection contre les ondes pour certaines classes du Lycée Diadème qui va être mis en place pour la rentrée qui arrive. Et nous avons aussi continué le travail avec nos étudiants pour... je pense qu'on en a beaucoup parlé aussi lors de nos commissions de l'éducation, de mettre nos étudiants pas seulement dans le domaine scolaire éducatif, mais aussi sur ce qui se passe réellement dans la vie active.

Depuis l'année dernière, nous avons nos enseignants des classes de « BTS communication » en autre qui a organisé ce que l'on appelle un « *stage dating* » ; c'est une rencontre avec les chefs d'entreprises, il y avait environ une vingtaine de chefs d'entreprises qui sont venus à la rencontre de nos étudiants à l'intérieur du Lycée, pour leur proposer des stages qui se sont concrétisés effectivement, et c'est un travail qui va être poursuivi cette année scolaire. C'est un travail aussi qui est fait au sein du Lycée professionnel de Mahina, essentiellement dans la coiffure et dans l'esthétique où nous avons des professionnels locaux qui viennent dans les établissements scolaires pour voir d'abord comment les formations sont faites et ensuite pour régulariser un petit peu les formations en termes de réalité du terrain. Voilà ce que je voulais annoncer.

Effectivement sur l'internat, le dossier est un petit peu retardé et vous l'avez dit, Madame la représentante, suite justement au sol un petit peu compliqué qu'il y a dans le domaine du Lycée Diadème. Donc on a dû revoir l'opération de la construction de l'internat, suite à la zone rouge sur laquelle nous sommes en train de travailler. Là, nous sommes en termes des études sur la construction du nouvel internat. Mais effectivement, nous avons besoin réellement d'un internat au Lycée du Diadème.

En ce qui concerne les travaux des berges, ce fameux ruisseau qui traverse le Lycée Diadème, je ne peux pas vous répondre si ça va être fini pour la rentrée prochaine. Mais en tous les cas, avec le lycée aussi, nous faisons en sorte d'améliorer l'encadrement en tous les cas, puisque des tables ont été installées, des bancs, des tables, des *fare pote'e* (*NDT, constructions de type traditionnelles*) vont être installés tout le long de la berge, de manière à permettre à nos élèves d'avoir un espace agréable pendant l'interclasse ou quand ils n'ont pas de cours. Voilà ce que je pouvais vous dire concernant le Lycée Diadème. J'espère que j'ai pu répondre à toutes vos questions.

Je pense que c'est les derniers dossiers, si je peux me permettre, Monsieur le président, de vous remercier en tous les cas pour les commissions que nous tenons régulièrement, et c'est vrai, souvent avec la commission de l'éducation. On continue à faire le mercredi après-midi, et souvent l'après-midi pour que je puisse être disponible, et puis avec un plaisir de venir vous voir et on va continuer à travailler avec les chefs d'établissements, que ça soit en visioconférence ou en présentiel puisque ça fonctionne de mieux en mieux en terme de numérique et de connexion Internet. Donc les chefs d'établissement comme d'habitude sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et surtout pour le bien-être de nos élèves, pour la réussite de nos élèves et surtout pour réussir les objectifs que l'on doit atteindre, élever le niveau général de nos élèves.

Une dernière information, vous avez parlé Madame la représentante, de « Margareth's Place » au Lycée de Diadème, je vous informe aussi que dans le courant de l'année 2022, un autre dispositif « Margareth's Place » sera installé au Lycée de Taravao, toujours en partenariat avec les mêmes partenaires, avec notre miss France Mareva.

Voilà, merci. Bon après-midi à tous ! *Merci*, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Madame la ministre. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. L'ensemble de la première délibération est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Même vote, à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la troisième délibération. Même vote. La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

La parole est à Madame la représentante Sylviane Teroatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Teroatea :** Oui, Monsieur le président. Je profite que Madame la ministre soit toujours là avec nous, merci beaucoup.

Madame la ministre, ma question concerne le Lycée d'Uturoa qui vient de fêter ses 60 ans. Donc 60 ans après, elle est toujours là et on connaît sa vétusté et les travaux qu'il faut, vous aviez visité le Lycée.

Alors qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce qu'il y a une programmation de la construction, de la restauration du Lycée d'Uturoa ? Merci.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Madame la représentante, bien sûr que les travaux sont programmés ; je pense même que quelques-uns ont déjà démarré. Mais en tous les cas, les financements sont là, on va faire en sorte que tout puisse être fait pendant les vacances d'été. Je ne vous cache pas que c'est très compliqué de faire les travaux dans les établissements scolaires pendant les vacances, puisque nous sommes dans un temps très limité et qu'il faut accélérer tout ça. Mais les travaux sont effectivement programmés et je pense même qu'ils ont commencé puisque, lors de mon dernier passage au lycée, j'avais vu qu'il y avait des choses qui avaient commencé à être faites, puisque nous avons aussi démarré les travaux sur l'installation de l'archipel connecté qui va être installé sur le LUT. Je vous rassure que ce n'est pas une question de financement, mais pareil, mais c'est question d'appel de marché, mais ça va être fait pendant les vacances d'été.

Je vous en prie.

**Le président :** Merci encore, *Madame la ministre*. Au nom de la commission permanente, je souhaitais quand même vous féliciter, ainsi que vos collaborateurs, collaboratrices, et transmettez aussi nos félicitations à tous nos établissements scolaires de la Polynésie française.

### III) CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** Voilà, Mesdames et Messieurs les représentants, je vous remercie de votre présence.

La séance est close.

(Il est 13 heures 11 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Louisa Tahuhuterani



LE PRÉSIDENT,



Benoit Kautai